



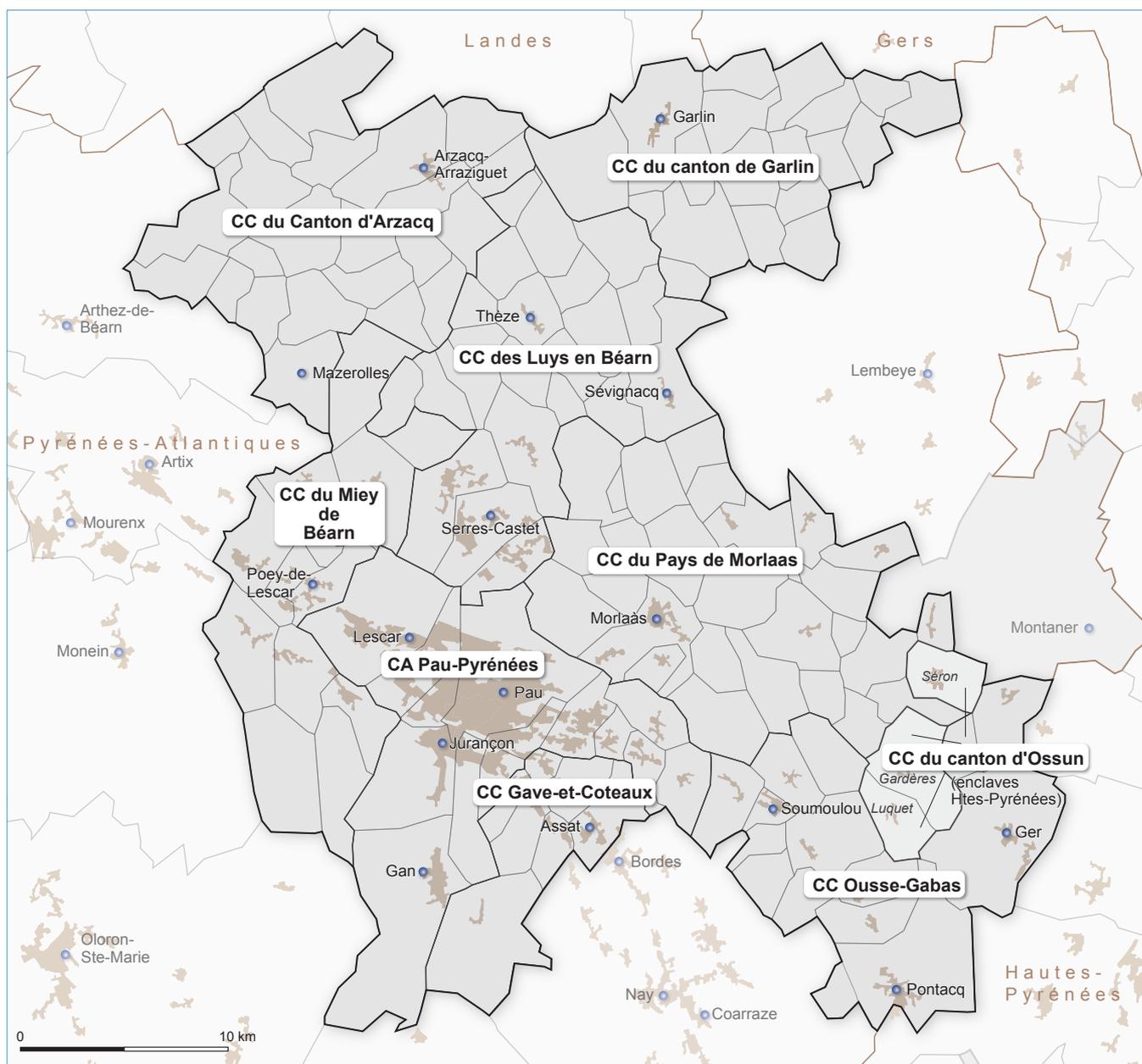
Garlin  
Arzacq-  
Arraziguet  
Thèze  
Serres-  
Castet  
Poey-de-  
Lescar  
Morlaàs  
Pau  
Assat  
Soumoulou

# SCoT du Grand Pau

## Projet d'Aménagement et de Développement Durables

// Version Approuvée 29 juin 2015

## LE GRAND PAU INSTITUTIONNEL



- Périimètre du SCoT
- Périimètre d'EPCI
- Limite de commune

Source : IGN-Geofla ; SOeS, CLC2006 ; Ministère de l'Intérieur 2013

Agence d'Urbanisme Atlantique & Pyrénées, 2013

# AVANT-PROPOS

## LE PADD, LE PROJET POLITIQUE DU TERRITOIRE

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables relate la vision politique, les ambitions des élus pour l'avenir de leur territoire. Il exprime les souhaits, les attentes, les volontés, qu'ensemble, les élus entendent porter dans le Grand Pau et dans tout projet touchant de près les compétences du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Au-delà de la vision portée, il est construit à partir :

- Des enjeux territoriaux, qu'ils soient d'aménagement, de développement, d'environnement (...) identifiés et partagés dans le Diagnostic Territorial et dans l'Analyse de l'État Initial de l'Environnement (EIE).
- La réglementation, qui demande aux élus de penser et d'interroger leur projet autour de plusieurs politiques publiques : urbanisme, logement, transports et déplacements, implantation commerciale, équipements structurants, développement économique, touristique et culturel, communications électroniques, protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages, préservation des ressources naturelles, lutte contre l'étalement urbain, préservation et remise en bon état des continuités écologiques.

## LE PADD, DES AMBITIONS POLITIQUES QUI OFFRENT UN CADRE

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables offre in fine un cadre pour les réflexions autour du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), le volet réglementaire, normatif du SCoT. Ce dernier, composé d'orientations et d'objectifs, servant la mise en oeuvre des ambitions politiques du PADD et de cadre aux documents de rang inférieur, qui doivent être compatibles avec le SCoT.

Au-delà du SCoT lui-même, le PADD, agrémenté du DOO, en tant que projet de territoire de référence à l'échelle locale, offre un cadre aux réflexions, aux politiques publiques qui interrogent l'aménagement et le développement territorial. Ainsi, le PADD, avec ses ambitions, offre une clé de lecture pour les documents plus englobants, comme ceux pensés à l'échelle départementale, ou autre.

## UNE ORGANISATION DU PADD DU GRAND PAU EN DEUX TEMPS

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Grand Pau s'organise en deux temps :

- Le premier a pour objectif d'offrir un cadre au projet politique, de définir les fondements communs pour porter les différentes réflexions qui agrémentent le projet et qui recherchent un but précis, la cohérence.
- Le second a pour objectif de porter, en cohérence entre elles, l'ensemble des thématiques dont le SCoT a compétence (visées plus haut) et auxquelles les élus sont attentifs à donner une vision. Pour se faire, le projet s'attache plus spécifiquement :
  - À définir "Un projet pour le Territoire" où sont définies ses grandes ambitions (développement territorial, place de l'environnement, aménagement du territoire), qui guident l'ensemble de son projet et qui répondent aux grands enjeux identifiés.
  - À définir "Un projet pour l'Homme" dans lequel il définit des ambitions qui assoient les précédentes et qui offrent aux habitants et activités du Grand Pau un territoire mieux organisé, plus lisible tout en répondant à l'ensemble de leurs préoccupations (mobilité, services, équipements, logements, commerces, emplois, activités économiques...).

---

*Depuis 1998, l'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées accompagne les collectivités membres, dans leurs réflexions et stratégies pour un aménagement cohérent des territoires et un urbanisme plus durable.*

--  
*Rédaction, Cartographie et Mise en Page : Audap  
Juin 2015*

# SOMMAIRE

<b>LES FONDEMENTS : UN PROJET QUI PRIVILÉGIE UNE ÉVOLUTION DE SON MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT</b> .....	<b>7</b>
<b>1. OFFRIR UN CADRE DE RÉFLEXION PARTAGÉ</b> .....	<b>9</b>
<b>2. PRÔNER UNE ÉVOLUTION DU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT</b> .....	<b>13</b>
<b>UN PROJET POUR LE TERRITOIRE : UN PROJET AMBITIEUX, DURABLE ET STRUCTURANT AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL</b> .....	<b>17</b>
<b>1. OFFRIR LES CONDITIONS FAVORABLES AU DÉVELOPPEMENT POUR RENFORCER LE GRAND PAU EN TANT QUE TERRITOIRE D'ÉQUILIBRE DU SUD AQUITAIN</b> .....	<b>19</b>
<b>2. INVERSER LE REGARD ET METTRE LE PAYSAGE, LES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS AU CŒUR DU PROJET, TOUT COMME LES SENSIBILITÉS ENVIRONNEMENTALES</b> .....	<b>27</b>
<b>3. MIEUX ORGANISER ET PLANIFIER L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE, À L'ÉCHELLE DU GRAND PAU ET PLUS LOCALEMENT, DE LA COMMUNE</b> .....	<b>37</b>
<b>UN PROJET POUR L'HOMME : UN PROJET DURABLE, SOLIDAIRE ET ÉQUILIBRÉ AU SERVICE DE L'HUMAIN ET DU TERRITOIRE</b> .....	<b>45</b>
<b>1. STRUCTURER ET DÉVELOPPER UNE POLITIQUE PUBLIQUE DE MOBILITÉ DURABLE QUI CONFORTE L'ARMATURE URBAINE ET RURALE</b> .....	<b>47</b>
<b>2. RÉPONDRE AUX BESOINS DES HABITANTS ET DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES</b> .....	<b>51</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES</b> .....	<b>59</b>



**LES FONDEMENTS**  
*UN PROJET QUI PRIVILÉGIE  
UNE ÉVOLUTION DE SON MODÈLE  
DE DÉVELOPPEMENT*

---



# 1.

## OFFRIR UN CADRE DE RÉFLEXION PARTAGÉ

### 1.1. UN TERRITOIRE DYNAMIQUE QUI S'INTERROGE SUR SON MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT

Le Grand Pau, urbain avec l'agglomération paloise et empreint de ruralité dans les territoires périphériques, connaît depuis 40 ans un dynamisme notable pour un territoire organisé autour d'une agglomération de 150 000 habitants.

Ce dynamisme, il le doit aussi bien à son histoire en étant une ancienne destination de villégiature, à sa notoriété en sa qualité de préfecture, qu'à son héliotropisme, qui s'accompagne de surcroît d'une proximité à de grands espaces de qualité aujourd'hui recherchés. Sa douceur climatique et la qualité de son grand paysage pyrénéen ne faisant que parfaire sa localisation.

Avec son agglomération à taille humaine, il offre une grande proximité aux espaces agricoles et naturels, au plus grand bénéfice de ses habitants, qui jouissent d'un cadre de vie privilégié.

L'excellence de ses savoir-faire, dans la géoscience, l'aéronautique, l'agri-agroalimentaire (...) et la richesse de ses ressources, en sous-sol comme en surface avec des terres arables de qualité (...) contribuent fortement à son dynamisme.

Le Grand Pau entre ainsi dans le 21<sup>ème</sup> siècle en ayant toujours su mettre à profit ses atouts, qui lui ont assuré son développement et garanti son attractivité et rayonnement.

#### Une absence de "contraintes" qui fragilise le modèle de développement mis en œuvre...

Ce développement, s'il a profité à l'ensemble du territoire, a aussi été évolutif : au profit tout d'abord de Pau et ses communes limitrophes, c'est à partir des années 1980 qu'un développement démographique et économique plus diffus s'est mis en œuvre dans les territoires périphériques. Un phénomène qui s'est d'ailleurs amplifié au point que les territoires périphériques connaissent aujourd'hui un dynamisme plus conséquent que les territoires centraux.

**Les dynamiques territoriales et leurs enjeux corollaires ont donc évolué. Si le développement concentré a pu questionner un temps le partage des fruits de la croissance entre territoires centraux et périphériques, la dispersion actuelle du développement, avec sa faible organisation, a fait émerger de nouvelles problématiques, qui interrogent d'une autre manière les politiques d'aménagement.**

Ces problématiques, relatives aussi bien à des enjeux de mobilité (utilisation immodérée de l'automobile), d'habitat (spécialisation des logements et ségrégation sociale, développement résidentiel parfois éloigné des services, équipements et commerces), d'économie (concurrence parfois contre-productive) et d'environnement (consommation foncière, banalisation des paysages...) sont en effet particulièrement impactantes.

D'une part, elles interrogent le devenir du territoire, son équilibre et sa solidarité : Quel rôle pour Pau, pour l'agglomération ? Quelle place pour les territoires périphériques ?

D'autre part, elles risquent de mettre à mal à moyen terme ce qui fabrique sa richesse et son attractivité, à savoir un environnement et un cadre de vie privilégiés, d'ailleurs toujours plus au cœur des choix de société.

#### ...et demande au territoire de faire évoluer sa conception du développement

L'attractivité, qui offre rayonnement et dynamisme, est à un tournant. Les évolutions en cours, qu'elles soient territoriales, environnementales, économiques ou sociales (...) obligent aujourd'hui le Grand Pau à de nouveaux engagements tout en s'appuyant sur les forces qui l'ont construit (identité, filières économiques, positionnement territorial...) :

- En étant toujours plus visible dans un monde qui élargit constamment son échelle d'action : Quels leviers pour rester dans la course ? Quelles échelles pertinentes pour agir ?
- En anticipant les défis à venir : Quelles réponses aujourd'hui aux problématiques centrales de demain : changement climatique,

renchérissement des matières premières, accès à l'énergie (...) ?

- En s'adaptant aux nouvelles exigences sociétales et environnementales : Quelles évolutions dans les modes d'aménager et de développer ? Quel niveau d'adaptabilité pour rester attractif ?

**Le Grand Pau souhaite ainsi répondre avec force aux enjeux territoriaux ou plus globaux révélés, en privilégiant l'alchimie entre ce qui relève de l'idéal et du possible, conscient que face à un besoin de changement il doit être actif.**

## 1.2. UN TERRITOIRE QUI SOUHAITE RELEVER TROIS GRANDS DÉFIS

Ce nouvel élan, le Grand Pau souhaite le réaliser autour d'un projet partagé, bâti autour d'une vision collective, d'une envie commune de faire évoluer l'aménagement et le développement du territoire. Et pour ce faire, il identifie trois grands défis qui guideront son projet, nourris des enjeux que le diagnostic et l'état initial de l'environnement ont su révéler :

- Le défi d'un territoire qui, pour renforcer son attractivité, doit aussi se réinventer,
- Le défi d'un territoire en mouvement qui doit prôner un développement plus économe.
- Le défi d'un territoire sollicité qui doit mieux organiser et maîtriser son aménagement,

### Le défi d'un territoire qui, pour renforcer son attractivité, doit aussi se réinventer

Le Grand Pau, qui souhaite s'inscrire dans une dynamique renforcée et conserver son attractivité et son rayonnement, entend :

- Répondre à des enjeux de développement pour garantir l'emploi et les ressources à ses politiques publiques :
  - En poursuivant et renouvelant le développement de ses filières économiques d'excellence, mais également en accompagnant le développement de nouvelles.
  - En développant les filières " immatérielles " ou de "cadre de ville", relais de croissance et pourvoyeuses d'emplois :
- Répondre à des enjeux supra-locaux pour accroître sa visibilité et maintenir la compétitivité de ses acteurs économiques :
  - En améliorant son accessibilité,
  - En offrant de nouvelles échelles de réflexion, d'action.
- Répondre à des enjeux d'aménagement pour améliorer sa lisibilité territoriale :
  - En organisant et en structurant son développement, notamment économique.
  - En préservant ses paysages, ses espaces naturels et ses terres agricoles, symboles de son cadre de vie et de son attractivité.

## Le défi d'un territoire en mouvement qui doit prôner un développement plus économe

Le Grand Pau a également l'ambition de répondre aux défis émergents : attentes sociétales et environnementales, besoin de proximité à la Nature, enjeu d'une agriculture nourricière, adaptabilité au changement climatique, renchérissement des énergies fossiles, précarité énergétique, précarité économique.

Ces défis, s'ils sont d'une responsabilité globale, trouve ici une résonance toute particulière, parce que le Grand Pau, peu contraint jusqu'à présent dans son développement, n'a que peu mis en œuvre de politiques "alternatives". Conscient de ce retard, le territoire entend dès lors poser les premiers jalons à ces défis grandissants en privilégiant deux grandes entrées :

### Les espaces agricoles et naturels, de la réserve foncière à un espace de richesse

Le territoire entend considérer les espaces agricoles et naturels comme une richesse, et non plus comme la variable d'ajustement systématique de l'extension urbaine. Cette nouvelle manière de les appréhender permet ainsi de considérer ces espaces, leurs fonctionnalités et leurs usages comme des parties prenantes du projet. Elle trouve également sa traduction dans la manière de concevoir l'aménagement et le développement urbains.

### Un modèle de développement plus sobre

Conscient que le modèle suivi jusqu'alors demande un recours important en énergie et partageant le principe que le dysfonctionnement provient non pas du phénomène de périurbanisation mais de la manière de l'organiser, à savoir l'étalement urbain, le Grand Pau entend faire évoluer ses pratiques.

En ce sens, le territoire entend agir sur plusieurs fronts, complémentaires et interdépendants, mais surtout permettant de tendre vers un objectif global de diminution des pollutions, nuisances ou émissions de GES (Gaz à effet de serre) :

- La structuration du développement territorial,
- Le développement des transports alternatifs,
- La promotion d'un urbanisme de proximité et plus compact,
- L'intégration au développement des espaces "verts".

Autant d'éléments qui pourront peser sur l'évolution des modes de vie, d'habiter, de travailler, de se déplacer, de consommer, de se divertir, voire sur une modification des représentations sociales associées à la vie en cœur de bourgs ou quartiers urbains.

## Le défi d'un territoire sollicité qui doit mieux organiser et maîtriser son aménagement

Le Grand Pau a pour ambition de mieux maîtriser et organiser son aménagement, conscient que certains de ses choix, mais plus encore l'absence de choix collectifs partagés, ont pu conduire à des dysfonctionnements.

Le territoire entend donc à travers un exercice de structuration maîtrisée de son aménagement et de son développement, offrir un bouquet de solutions :

- Avec une politique de mobilité intrinsèque à la politique d'urbanisme,
- Avec une politique du logement plus qualitative,
- Avec une politique résidentielle qui offre les équipements, les services, les commerces (...) adéquats.
- Avec une politique économique qui réponde aux exigences sociales (l'emploi), d'aménagement (le développement territorial) et entrepreneuriales (la compétitivité).

Et pour mettre en œuvre cette structuration, le Grand Pau entend privilégier deux axes :

- Celui de la cohésion sociale, considérant que l'aménagement et le développement doivent être solidaires et équilibrés entre les territoires qui le composent,
- Celui de la durabilité, considérant que l'aménagement et le développement doivent être, à l'avenir, plus sobres.



## 2.

# PRÔNER UNE ÉVOLUTION DU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT

Pour répondre à l'ensemble des défis qu'il entend relever, le territoire compte revisiter son modèle de développement, non pas en changeant radicalement ses pratiques (l'idéal) mais en les adaptant et en les faisant évoluer (le possible).

Le Grand Pau entend ainsi réfléchir son aménagement et son développement en :

- Élargissant les périmètres de réflexion classique pour penser le projet de territoire à l'échelle de son Pays, voire au-delà,
- Dépassant l'entrée thématique classique pour privilégier une approche globale, multithématique, apportant de la transversalité,
- Franchissant, au regard des enjeux en cours et des défis à venir, une nouvelle étape dans la définition de ses politiques publiques, de manière à ce qu'elles offrent des réponses le plus en amont possible aux problématiques posées. La prévention étant plus efficace que la guérison.

Le Grand Pau entend dès lors, avec ce cadre, offrir la meilleure alchimie entre préservation du cadre de vie et besoin de développement.

Et pour parfaire son projet, il attache également une importance toute particulière aux grands principes retenus en conclusion de son diagnostic, à savoir la solidarité territoriale, la durabilité du projet et le respect des identités territoriales, sachant que ces dernières sont les garantes de ses particularismes, de ses richesses, de ce qui le construit.

### 2.1. UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT ADAPTÉ, "L'ARCHIPEL AVEC UN ESPACE URBAIN CENTRAL RENFORCÉ"

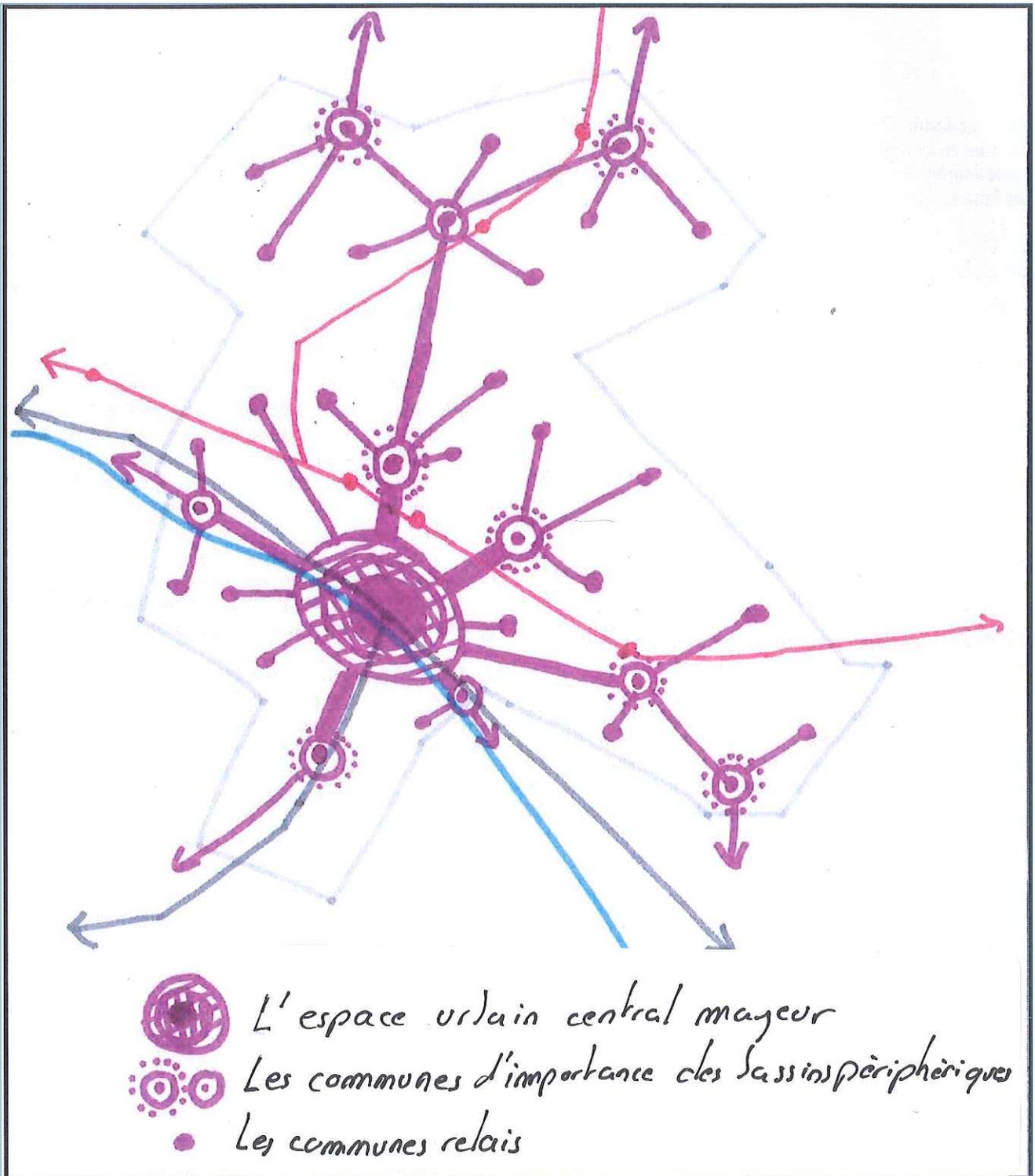
**Pour satisfaire à ces exigences, le Grand Pau a retenu le modèle « Archipel avec un espace urbain central renforcé » comme socle à l'organisation future de son aménagement et de son développement territorial.**

Le modèle " Archipel ", au-delà de son principe de durabilité (structuration territoriale, rôle pivot de certaines communes, capacité à cibler le développement des politiques publiques et des fonctions urbaines...), est pour les élus, celui qui correspond le plus finement à leurs exigences de solidarité et d'équilibre. Le modèle offre en effet à chacun des bassins de vie du Grand Pau l'opportunité de se développer, de manière équitable, tout en adaptant le rôle et le niveau que chacun doit exercer. Un modèle qui offre par ailleurs l'opportunité de mieux considérer et valoriser les espaces agricoles, naturels (...).

Dans le détail, au-delà de l'espace urbain central structurant pour l'ensemble du Grand Pau, des communes, d'importance diverse, irriguent les bassins de vie périphériques qui composent le territoire. D'autres communes relais, au rayonnement moindre, jouent en complémentarité des communes précédentes, un rôle plus ponctuel pour les bassins de vie périphériques.

Enfin, conscients également que pour « battre » de manière prospère, le territoire a besoin d'un cœur fort, les élus considèrent que le modèle retenu, avec son principe d'un " espace urbain central renforcé ", répond aux enjeux de revitalisation nécessaire de certains espaces centraux, notamment de son agglomération et plus particulièrement de son cœur historique.

## LE MODÈLE "ARCHIPEL AVEC UN ESPACE URBAIN CENTRAL RENFORCE"



UN MODÈLE SCHÉMATIQUE QUI SERVIRA DE BASE A LA DEFINITION D'OUTILS D'AMENAGEMENT PLUS OPERATIONNELS

## 2.2. UN SCÉNARIO DE DEVELOPPEMENT AMBITIEUX, POUR ATTEINDRE 263.000 HABITANTS EN 2030

Parallèlement au modèle, un scénario de développement démographique et économique a été retenu:

**Ce scénario a pour objectif ambitieux de mener la population du Grand Pau à l'horizon 2030 vers les 263.000 habitants et en parallèle, de porter la population active à environ 119.000-personnes.**

Conscient du défi à relever pour satisfaire à cet objectif, les élus du Grand Pau, au-delà de l'évolution du modèle de développement prôné, entendent donc agir sur l'ensemble des modes de faire et de penser en terme d'aménagement et de développement territorial :

- Ils comptent ainsi répondre avec exigence à l'attente toujours plus forte de la population et des activités économiques en matière sociale et environnementale, conscient que pour rester attractif comme par le passé, ils devront investir des moyens en termes d'aménagement dans ces domaines.
- Ils entendent aussi organiser le développement vers de plus grandes exigences environnementales et de structuration territoriale, mais également avec une politique renforcée et innovante en matière de développement économique.

Plus globalement, le choix des élus d'un scénario ambitieux renvoie à la volonté politique forte de faire évoluer le modèle de développement et de mettre en œuvre des politiques publiques à la hauteur de l'ambition souhaitée. Il renvoie également au souhait de faire du Grand Pau un acteur de premier plan du développement du Grand Sud-Ouest et d'être un pôle d'équilibre majeur du Sud Aquitain.



# UN PROJET POUR LE TERRITOIRE UN PROJET AMBITIEUX, DURABLE ET STRUCTURANT AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

---

*Dans un premier temps, les élus entendent offrir à leur territoire les conditions les plus favorables à son développement, convaincus que ce dernier est un préalable essentiel à la mise en œuvre de l'évolution du modèle de développement recherchée.*

*En ce sens, et dans le souci de relever les trois grands défis qu'ils ont identifiés, les élus attendent du SCoT:*

*- Qu'il garantisse l'attractivité et le rayonnement du Grand Pau pour en faire le pôle d'équilibre du Sud Aquitain en promouvant tout les leviers existants et en accompagnant ceux d'avenir.*

*- Qu'il s'attache à faire du Grand Pau un territoire plus "économe" en reconnaissant le rôle central que jouent les paysages, les espaces agricoles et naturels ou encore les sensibilités environnementales (...)*

*- Qu'il organise et planifie l'aménagement et le développement de manière solidaire et durable, que ce soit à l'échelle du Grand Pau ou plus localement, de la commune.*



# 1.

## OFFRIR LES CONDITIONS FAVORABLES AU DÉVELOPPEMENT POUR RENFORCER LE GRAND PAU EN TANT QUE TERRITOIRE D'ÉQUILIBRE DU SUD AQUITAIN

Le Grand Pau, qui inclut la seconde agglomération d'Aquitaine et qui structure fortement le bassin Béarn-Bigorre, a pleinement conscience de son niveau de rayonnement, notamment au regard des métropoles du Grand Sud-Ouest que sont Bordeaux et Toulouse (...).

Plutôt que d'engager une compétition à tout va, le Grand Pau entend se démarquer des autres territoires en privilégiant le développement des forces qui le construisent ou sont susceptibles de le valoriser.

Ainsi, pour conforter son attractivité territoriale et s'inscrire comme le territoire d'équilibre du Sud Aquitain, le SCoT souhaite :

- Amplifier le rôle que le Grand Pau joue à l'échelle du Sud Aquitain, en structurant et dynamisant ses leviers de développement économique "métropolitain" et de "cadre de ville",
- S'engager pour une accessibilité améliorée et plus durable au territoire, notamment par la grande vitesse ferroviaire,
- Explorer des nouvelles échelles de réflexion, de coopération et d'action pour mettre le Grand Pau toujours plus au cœur des processus de décision.

### 1.1. ACCOMPAGNER ET DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE "MÉTROPOLITAINE"

Le Grand Pau inscrit le développement de l'économie "métropolitaine" en tant qu'atout et pilier majeur du positionnement territorial recherché.

Pour ce faire, il compte accompagner et appuyer ses filières économiques d'excellence existantes ou en émergence, mais également soutenir toute activité, recherche (...) participant du renforcement de ses filières et plus globalement de son rayonnement et de son attractivité économiques.

#### Accompagner et structurer le développement des filières d'excellence du territoire

Le Grand Pau soutient les filières d'excellence existantes ou en émergence, vitrines de son positionnement économique, aux activités à forte valeur ajoutée, dans des perspectives de renforcement de son attractivité et de dynamisation de son économie locale.

Dans ce cadre, il inscrit la coopération avec les territoires limitrophes de Lacq, Oloron, Nay, mais aussi de Tarbes-Lourdes, comme une nécessité, conscient que les atouts de chacun ne pourront être que bénéfiques au développement économique du Grand Pau s'ils sont associés.

Dans le même objectif, il considère que le développement autour de ces filières sera profitable, au regard de leur dimensionnement, à un territoire plus large et inscrit leur développement à l'échelle régionale, voire du Grand Sud-Ouest.

#### Affirmer le leadership national en géosciences et génie pétrolier

Grâce à son tissu économique dense, un pôle universitaire dynamique et la présence historique du groupe international Total, l'agglomération paloise s'est positionnée au rang de

"capitale européenne" en matière de sciences du sous-sol. Le Grand Pau entend conforter cette position unique et participer à la diversification des axes de développement et réflexions, à l'image de la recherche en géothermie profonde, et ce, pour consolider les leviers permettant aux acteurs économiques d'accéder aux marchés de demain (la géothermie, le stockage d'énergie et d'exploitation durable des ressources...), et lever des relais de croissance déterminants pour tout le bassin économique.

Le Grand Pau sensibilise aussi les acteurs locaux à l'intérêt de faire monter en puissance le pôle de compétitivité Avénia et soutient la mise en réseau des entreprises (club géosciences...) et l'organisation d'événements (Géoskill...) participant à faire du territoire une place forte des géosciences et du génie pétrolier.

### Maintenir la compétitivité dans l'aéronautique

Intégré au pôle de compétitivité à vocation mondiale «Aerospace Valley» des régions Midi-Pyrénées et Aquitaine, le Grand Pau entend contribuer au maintien de la compétitivité de la filière aéronautique sur son territoire (sites Aéroport Pyrénées du Luy de Béarn et Aéropolis de Bordes-Assat) en promouvant l'innovation et la coopération interentreprises et en mettant à disposition des sites d'implantation adaptés pour l'accueil de donneurs d'ordre et sous-traitants potentiels.

Conscient que l'activité aéronautique est également développée dans les territoires limitrophes (Oloron, plaine de Nay, bassin de Lacq avec l'émergence d'une filière composite ou encore Tarbes avec le projet industriel TARMAC...), impliqués dans le pôle « Aerospace Valley », le Grand Pau compte intégrer ces derniers dans son ambition. Leurs différents projets pouvant être également des leviers de coopération sur des problématiques de formation, d'innovation ou encore de recherche et développement.

### Préserver le dynamisme des filières agri-agroalimentaires

La filière agri/agroalimentaire, structurée et bien ancrée, tient un rôle essentiel dans la bonne santé économique et sociale du Grand Pau. Il entend ainsi conforter ce dynamisme, créateur de richesse et d'emplois, en soutenant toutes les agricultures.

Le Grand Pau, en soutenant l'ensemble de ses filières locales (céréaliculture, viticulture, les filières laitière, porcine...) travaille également à leur maintien en minimisant les impacts de l'urbanisation sur les terres agricoles.

### Amorcer la structuration de la filière équine

Le Grand Pau entend se positionner sur la filière équine avec la volonté d'être reconnu comme un haut lieu du cheval.

Pour œuvrer à cette ambition, il entend organiser et rendre plus lisibles les potentialités existantes (tissu d'entreprises, hippodrome, centre d'entraînement national du domaine de Sers, haras de Gelos...), œuvrer à la structuration progressive de la filière et compte affirmer son positionnement régional en développant des liens avec les territoires limitrophes, eux aussi reconnus dans ce domaine, à l'image de Tarbes.

### Mettre la filière du numérique (TIC) au service des filières d'excellence

Pionnier dans le déploiement de la fibre optique et équipé de sites spécifiques tels que Pau Cité Multimédia, le Grand Pau est investi depuis longtemps dans les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

Outil indispensable pour l'avenir, le Grand Pau considère les TIC avant tout comme une filière transversale, facilitatrice des coopérations entre filières, tout en maintenant la volonté à terme de faire de celles-ci, une filière du territoire structurée et complète.

### Stimuler la formation et la recherche pour innover et intégrer les marchés de demain

Même si son potentiel de recherche est reconnu et étroitement lié aux filières d'excellence, le renforcement du pôle d'enseignement supérieur, dont l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) fait partie, est un objectif essentiel pour le Grand Pau. En ce sens, l'intégration de l'UPPA au Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) Aquitain est soutenue, surtout dans un contexte de concurrence.

La consolidation du pôle d'enseignement supérieur est aussi un enjeu dont l'importance dépasse le seul intérêt universitaire. Son poids et la diversité des formations qu'il propose (Université, École supérieure de commerce, Université de Pau et des Pays de l'Adour, le centre de formation d'apprentis du Centre National Professionnel pour la Commercialisation des articles de sport et loisir, École d'ingénieurs Génie informatique et Génie Mathématique - EISTI, etc.) étant autant de leviers pour le rayonnement économique du Grand Pau à l'échelle du Sud Aquitain et au-delà.

Enfin, le Grand Pau a l'ambition de viser une culture de l'excellence dans la recherche expérimentale ainsi qu'une collaboration toujours plus étroite avec le monde économique. Pour ce faire, il encourage toute initiative stimulant l'innovation et la compétitivité autour du triptyque entreprises/recherche-formation/pouvoirs publics : les pôles de compétitivité Avénia et Aerospace Valley, la technopole Hélioparc, l'Abiopole, étant autant d'expériences à soutenir et à reproduire.

## 1.2. STRUCTURER ET DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE "CADRE DE VILLE"

Le dynamisme économique est notamment fondé sur le cadre de vie, facteur déterminant dans les choix d'implantation d'entreprises, d'habitants et moteur notamment de développement de l'économie résidentielle.

Le Grand Pau considère ainsi que seul un développement respectueux de l'identité du territoire, des paysages, des espaces agricoles et naturels lui sera bénéfique. Et qu'au travers des politiques publiques et des projets portés en matière de mobilité, de logement, de commerce, d'environnement (...), il sera en capacité de créer les conditions de l'attractivité en misant sur la durabilité.

### Mettre en synergie les atouts de l'offre "cadre de ville"

L'économie de « Cadre de ville » est un atout de poids dans une société toujours plus attentive à son bien-être et à son cadre de vie.

Elle fédère les offres « immatérielles », qu'il s'agisse des offres culturelles, touristiques, sportives, du monde associatif (...) qui peuvent trouver une traduction matérielle dans l'événementiel, les équipements (...). Des politiques publiques attentives à son développement et à sa structuration sont donc sources de rayonnement, d'attractivité et d'emplois.

Parfaitement conscient des bénéfices qu'elle procure, le Grand Pau réaffirme son soutien à son développement et prône la synergie la plus poussée des éléments qui la compose.

### Tirer davantage profit des Grands Équipements

Le "cadre de ville" repose notamment sur les grands équipements dont bénéficient les habitants du Grand Pau, qu'il s'agisse d'équipements numériques, d'équipements sportifs (Palais des Sports, Complexe de Pelote, Hippodrome, Stade d'eaux Vives...), culturels (Zénith, Médiathèque, Parc des expositions ...) ou de santé (Centre Hospitalier).

Le Grand Pau considère ces grands équipements comme des vecteurs et symboles du dynamisme et entend davantage les valoriser. Il sensibilise donc les acteurs à l'intérêt de coordonner les politiques de développement de chacun et d'avoir une stratégie globale de communication à leur égard.

Il considère par ailleurs que de tels équipements trouvent légitimement leur place au sein de l'agglomération et particulièrement dans la ville de Pau.

### Tirer davantage profit de l'offre culturelle et de l'animation urbaine

Le développement, la mise en valeur de l'offre culturelle ainsi que le renforcement de son accessibilité, participent du rayonnement du territoire et de sa cohésion.

Pour le Grand Pau, il est donc de l'intérêt partagé de promouvoir des équipements culturels, l'organisation de manifestations et autres programmations dont la portée s'apprécie à l'échelle du Grand Pau et au-delà (spectacles, manifestations de plein air, expositions urbaines, conférences, etc.).

Il est également de l'intérêt partagé de soutenir le développement et la mise en synergie des équipements culturels de proximité pour construire un réseau accessible à tous, facteur de cohésion sociale et déterminant de la qualité du cadre de ville.

Cette mise en synergie doit également s'appuyer sur la richesse du patrimoine, notamment historique, qu'il s'agisse du château d'Henri IV ou de celui de Morlanne, du chemin de Compostelle, mais également de tout autre patrimoine local qui participe à la diffusion de la culture locale et de l'identité du territoire.

En outre, il s'agit de promouvoir des "agencements" urbains qui renforcent la vie sociale par la conception des lieux de vie, l'aménagement des espaces publics. Cette animation urbaine étant un gage de qualité de vie, d'attractivité résidentielle, de développement économique humain.

### Conforter le territoire en tant que destination commerciale majeure

Aujourd'hui, la taille et la diversité de ses enseignes commerciales confèrent au Grand Pau un rayonnement sur un bassin de 320 000 habitants, aire de chalandise qui dépasse son périmètre et par ailleurs difficilement extensible.

Dans un contexte régional de surenchère commerciale, le maintien de ce positionnement engage donc le territoire à cibler en priorité des projets commerciaux différenciants, encore peu ou pas présents dans le Grand Sud-Ouest, lui permettant de se démarquer.

Ainsi, la stratégie du Grand Pau doit s'orienter sur l'accueil de projets apportant une véritable plus-value à l'offre commerciale (nouveaux concepts), sur la promotion de la qualité (modernisation des pôles périphériques) et sur l'adaptation permanente aux attentes des consommateurs, gages ensemble d'une attractivité durable.

Ce défi exige par ailleurs de l'agglomération, capitale commerciale du Grand Pau, qu'elle préserve son dynamisme et pour ce faire, le territoire identifie quatre pôles de rayonnement " supra-Grand Pau " sur lesquels doit se concentrer la stratégie commerciale "métropolitaine" :

- Avec son offre diversifiée, haut de gamme et le cadre urbain remarquable qu'il propose, le territoire positionne le centre-ville de Pau comme destination « shopping » du Grand Pau (achats plaisir) où l'accueil de concepts métropolitains adaptés et une politique d'animation ambitieuse doivent contribuer à redonner à ce secteur une place de premier ordre.
- Dans une logique de complémentarité, les trois pôles Lescar-Lons, Leclerc Université et Pau Auchan, de « fonctionnement périphérique », accueillent de leur côté le grand commerce participant au rayonnement métropolitain du Grand Pau.

### Mettre en œuvre une stratégie touristique offensive

Conscient d'un positionnement touristique actuel peu différenciant dans un Grand Sud-Ouest très touristique, le Grand Pau souhaite être à l'avenir une destination à part entière, dans le but d'organiser un véritable secteur économique du tourisme.

L'ambition porte avant tout sur la structuration et la promotion de l'offre touristique, qu'elle soit urbaine ou rurale, dans une perspective de renforcer son attractivité auprès de la clientèle régionale, nationale et internationale. Ses axes prioritaires sont : itinérance, activités de pleine nature, patrimoine naturel, historique, gastronomique. Il s'agit également de soutenir un nouveau modèle de développement touristique répondant aux enjeux de développement durable.

## 1.3. AMÉLIORER L'ACCÈS AU TERRITOIRE, DE MANIÈRE DURABLE ET COMPÉTITIVE

Pour répondre à cet objectif, le Grand Pau :

- Considère que l'amélioration des communications électroniques est un axe majeur à investir,
- Soutient les investissements dans les infrastructures de transports, sur différents modes, en recherchant la meilleure alchimie entre accessibilité et exigence de durabilité.

### Développer les infrastructures des communications électroniques et numériques

Le Grand Pau considère l'accès aux communications électroniques et numériques comme un besoin de base pour les habitants et pour les entreprises. Il entend donc garantir leur accès à chacun, et ce, dans les meilleures conditions possibles. Ainsi, il s'inscrit dans les objectifs du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) du département des Pyrénées-Atlantiques qui entend offrir au plus grand nombre à moyen terme (2022) l'accès au Très Haut débit (THD), qu'il s'agisse du fixe ou du mobile..

Outil de développement économique, le Grand Pau entend a minima mettre en cohérence le développement des communications électroniques et numériques avec son projet territorial. Ainsi, il souhaite que les technologies les plus en pointe (THD) accompagnent le développement des secteurs préférentiels de son projet territorial et particulièrement à enjeux, qu'ils soient résidentiels ou économiques.

### Renforcer l'accessibilité au territoire

Excentré du corridor européen « Arc Atlantique », manquant de visibilité à l'échelle européenne, le Grand Pau prône une meilleure accessibilité au territoire .

### Soutenir une accessibilité ferroviaire grande vitesse

Le Grand Pau défend une desserte grande vitesse ferroviaire améliorée et soutient la réalisation d'une desserte plus directe du territoire dans le cadre des Grand Projets du Sud-Ouest (GPSO). Cette ambition devant participer au développement renforcé du territoire et étant une condition essentielle au rôle qu'il entend jouer dans le Sud Aquitain.

Le Grand Pau, souhaitant que l'arrivée de la grande vitesse profite à tous, retient le site de la gare de Pau comme gare «grande vitesse» pour le Grand Pau et au-delà.

Il considère en effet que ce site est un lieu stratégique à valoriser puisqu'au delà de sa fonction d'équipement métropolitain, la gare «grande vitesse» sera un pôle d'échanges remarquable (TGV, Intercités, TER, cars interurbains, bus urbains, modes doux, location de voitures ... ) implanté au cœur du Grand Pau et à proximité des centres de décision.

Le Grand Pau attend également que le site de la gare de Pau devienne une centralité de premier ordre pour l'agglomération et le Grand Pau tout entier, et que soit développé à proximité un véritable projet urbain à l'ambition métropolitaine, profitable à tous.

### Développer l'accessibilité ferroviaire classique

Au-delà de la grande vitesse, le Grand Pau attend que, dans le cadre d'une accessibilité ferroviaire renforcée mais également de mise à disposition de transports plus performants et durables, soient :

- Confortées ses relations avec sa capitale régionale (en attendant la LGV) et autres villes régionales (Bayonne, Dax, Oloron).
- Confortées ses relations «pyrénéennes», avec l'amélioration et le développement de l'offre Toulouse-Irun.

### Développer l'accessibilité aéroportuaire en complémentarité avec les territoires voisins

La problématique aéroportuaire est complexe car elle doit tenir compte du statut supra-départemental de l'aéroport Pau-Pyrénées et de son activité moyenne, de la concurrence exercée à proximité par les aéroports de Tarbes-Lourdes Pyrénées et Biarritz-Anglet-Bayonne, des évolutions à venir avec l'arrivée de la grande vitesse ferroviaire.

Face à ces différents défis, le Grand Pau, considérant qu'un outil comme l'aéroport est central dans le développement territorial (plate-forme d'envergure régionale offrant une attractivité économique et touristique), considère :

- que le développement de l'aéroport Pau-Pyrénées est une priorité et souhaite mobiliser les acteurs économiques et institutionnels en ce sens.
- que stratégiquement, pour mieux s'adapter à l'arrivée de la grande vitesse, des synergies seront à créer avec les deux aéroports voisins de Tarbes-Lourdes Pyrénées et de Biarritz-Anglet-Bayonne.

### Améliorer les infrastructures vers les territoires au sud

Les attentes en matière de développement des relations au sud sont particulières puisqu'elles répondent à différentes problématiques. Elles sont à la fois locales, avec le souhait d'améliorer les relations avec le bassin oloronais, mais

également régionales, voire nationales, avec le souhait d'améliorer les relations à l'Espagne.

Pour satisfaire à l'ensemble de ces attentes/et dans le souci de réaliser des projets d'infrastructures les moins impactants et les plus durables, le Grand Pau s'inscrit dans :

- La volonté d'améliorer l'accessibilité ferroviaire avec l'Espagne (réouverture de Pau-Canfranc), participant par ailleurs à une consolidation des relations avec l'oloronnais et à une alternative à la voiture pour les relations entre l'agglomération paloise et le sud du territoire.
- L'amélioration de l'infrastructure routière existante (RN134) et ce, pour gagner en confort de circulation, mais surtout en sécurité.
- Le souhait que la question d'une meilleure desserte routière de l'oloronnais ne soit pas considérée que sous l'angle de la faisabilité (comment faire cette desserte ?) mais avant tout de l'opportunité (faire cette desserte pour répondre à quels objectifs ?) et que les réflexions dans ce cadre soient transversales en considérant les enjeux de mobilité mais également économiques et environnementaux. Le Grand Pau privilégie ainsi une approche globale qui interroge et précise l'ensemble des besoins de déplacements (notamment l'accès aux vallées pyrénéennes et à l'Espagne) et ce, en intégrant tous les modes de transports.

## 1.4. APPRÉHENDER ET CONFORTER LES NOUVELLES ÉCHELLES DE RÉFLEXION, DE COOPÉRATION ET D'ACTION

Si les leviers pour faire du Grand Pau un territoire à l'attractivité et au rayonnement renforcés, notamment économiques, sont multiples, le territoire a également conscience qu'il doit dépasser ses échelles de réflexions habituelles.

C'est pourquoi le projet attache de l'importance à ce que la visibilité du Grand Pau soit accrue et que soient mises en place, au besoin, des coopérations renforcées avec ses territoires limitrophes.

### Renforcer la visibilité du Grand Pau et gagner en lisibilité

Les acteurs économiques et politiques s'accordent sur l'intérêt d'accompagner le développement territorial de politiques conduisant à une meilleure visibilité et lisibilité du territoire.

### Amorcer une politique de marketing territorial

Le projet attire l'attention sur l'importance pour le Grand Pau de développer une image de marque suffisamment porteuse pour être reconnu en tant qu'entité majeure du Grand Sud-Ouest, et ce, à travers l'ensemble des champs qui participent à l'attractivité et au rayonnement.

### Mieux imbriquer SCoT et Pays

Le SCoT, outil phare de définition des politiques d'aménagement et de développement des territoires à l'échelle locale est l'opportunité pour le Grand Pau d'organiser de manière plus cohérente son avenir dans la continuité de la Charte de Pays approuvée en 2003.

Tout en prenant soin de respecter les compétences de chaque collectivité, en tant qu'outil de négociation politique, il offre la possibilité de construire un projet lisible, aisément identifiable par les acteurs extérieurs, qu'ils soient institutionnels ou économiques (...). Cette lisibilité étant gage de visibilité.

Le fait que le SCoT soit également piloté par la même structure que celle des politiques contractuelles Pays, à l'échelle de surcroît de l'aire urbaine, est un atout supplémentaire. Il permet en effet de renouveler et compléter les stratégies élaborées depuis 10 ans par le Pays et peut, en outre, s'appuyer sur la compétence "Politiques contractuelles" pour accompagner sa mise en œuvre : articulation des dynamiques territoriales, relations partenariales avec les institutions pour veiller à une convergence des dispositifs, mobilisation des acteurs locaux....

Ainsi, le Grand Pau encourage, pour que son territoire soit plus visible et pour que la mise en œuvre de son projet soit la plus réussie, à mener autant que possible des réflexions/actions à cette échelle.

### Renforcer le positionnement du Grand Pau à l'échelle du Grand Sud-Ouest : vers des coopérations adaptées (Béarn, Bigorre, Grandes Métropoles,...)

L'ambition de positionnement en tant que pôle d'équilibre fort du Sud Aquitain, si elle peut trouver une traduction à l'échelle du Grand Pau, semble aussi nécessiter le développement de réseaux et de partenariats plus étoffés.

Le Grand Pau souligne ainsi l'opportunité qu'il a de s'ouvrir davantage, avec des territoires voisins, aux problématiques parfois similaires et complémentaires.

Des coopérations renforcées entre les bassins de vie du Béarn (Grand Pau, Plaine de Nay, Lacq-Orthez, Oloron Sainte Marie) sur les sujets préalablement identifiés peuvent participer pleinement à ce positionnement recherché, tout comme, à un autre degré, des partenariats plus spécifiques avec la Bigorre (Tarbes, Lourdes).

Plus ponctuellement, à l'image des « Pôles de compétitivité » existants, renforcer et développer des partenariats avec les métropoles du Grand Sud-Ouest (Toulouse, Bordeaux), avec le Pays Basque, voire avec les agglomérations du nord de l'Espagne, peuvent être également une stratégie payante.

S'il appartient aux acteurs concernés d'imaginer un mode d'organisation adapté pour s'engager dans la voie de la coopération territoriale élargie, le Grand Pau, dans une stratégie de développement territorial, retient comme objectif particulièrement recherché, la volonté de conforter ou d'inscrire le territoire vers ce type de démarche métropolitaine.





## 2.

# INVERSER LE REGARD ET METTRE LE PAYSAGE, LES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS AU CŒUR DU PROJET, TOUT COMME LES SENSIBILITÉS ENVIRONNEMENTALES

Parce que son territoire est constitué à 90 % d'espaces naturels, forestiers et agricoles porteurs de richesses environnementales, écologiques et économiques et que ces espaces dessinent ensemble des paysages marqueurs d'identités, le Grand Pau a pour ambition de révéler et pérenniser ce « capital vert », constitutif d'un cadre de vie apprécié et attractif.

Le Grand Pau affirme ainsi l'importance de la protection, de la préservation et de la valorisation de ces espaces et plus globalement du maintien d'un équilibre environnemental global dans lequel chacun d'eux, selon sa fonction (paysagère, agricole, naturaliste, écologique, économique,...) trouvera sa place. Pour ce faire, le Grand Pau entend doter le territoire d'un outil capable de répondre à l'ensemble de ces attentes, et œuvrera à la mise en place d'une "**Armature verte, bleue et jaune**", première pierre du modèle "Archipel" souhaité.

Le Grand Pau affirme également l'importance de penser un projet dont le modèle de développement soit le moins impactant pour ses espaces et pour son environnement. En ce sens, il entend limiter les nuisances de tout ordre en prônant un développement plus sobre et chercher à différents niveaux la meilleure adéquation entre développement souhaité et capacité du territoire à l'accueillir.

Avec ces deux ambitions, qui incitent chacune à penser l'aménagement et le développement d'une manière novatrice et plus précisément à inverser le regard en mettant la dimension environnementale au cœur du projet, le Grand Pau vise à bâtir un territoire plus durable.

### 2.1. DONNER AUX PAYSAGES, AUX ESPACES AGRICOLES ET NATURELS UN RÔLE CENTRAL

Pour mettre en œuvre son ambition, le Grand Pau s'attache, à partir des ensembles paysagers, agricoles et naturels remarquables ou plus singuliers qui composent le territoire, à définir des orientations allant dans le sens de la valorisation, de la préservation, voire de la protection de ces espaces.

Pour ce faire, le Grand Pau entend promouvoir son projet sous les trois entrées thématiques identifiées, permettant in fine de dessiner un outil global et transversal de prise en compte de ces espaces dans le projet, " l'Armature verte, bleue et jaune".

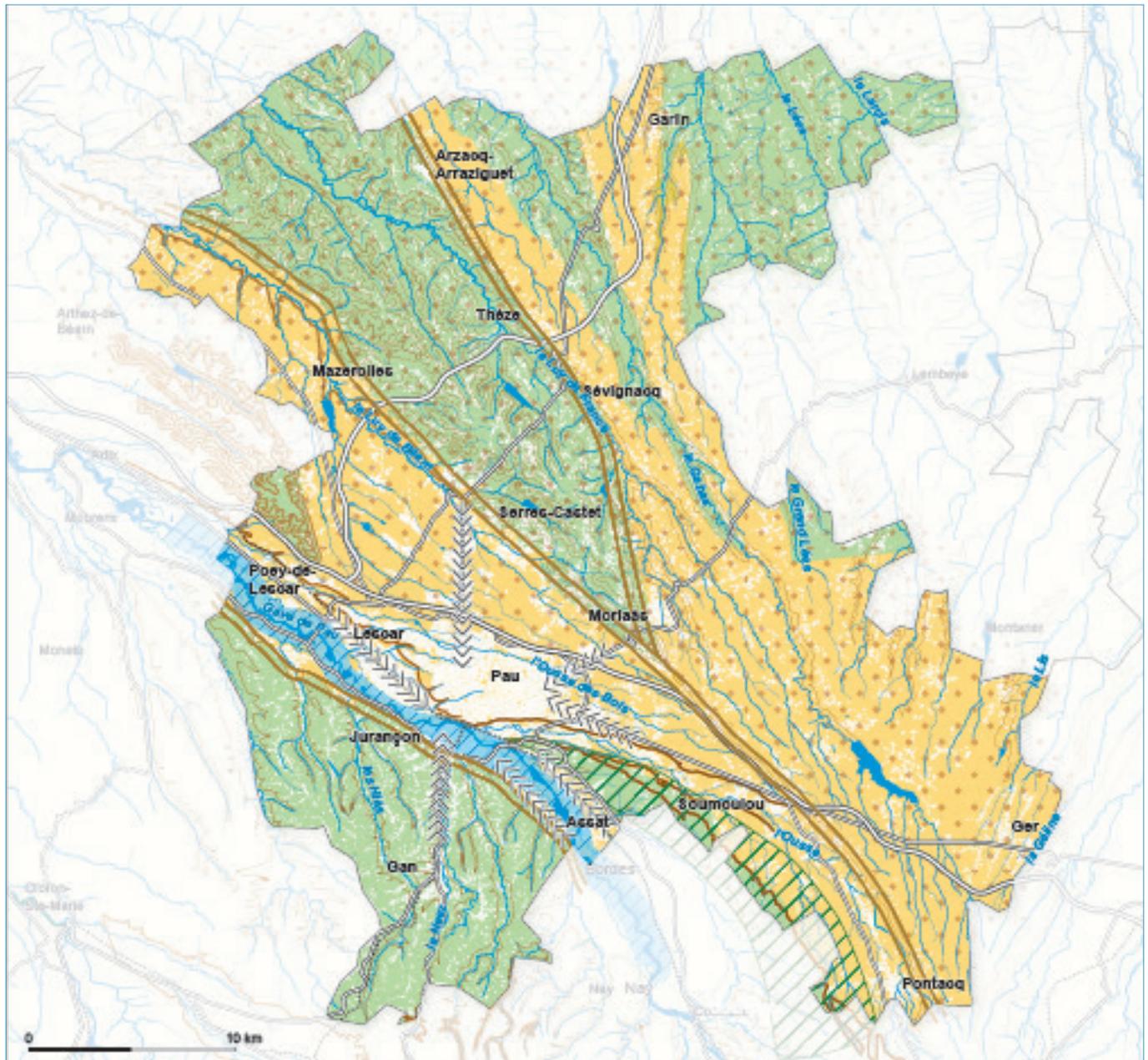
#### Valoriser les éléments de paysage et du patrimoine, vecteurs d'identités et d'attractivité

Parce que le Grand Pau recouvre un territoire d'une grande superficie, il convient de considérer pour son projet paysager et patrimonial sa diversité, qu'elle soit remarquable ou plus ordinaire, originelle ou anthropique. Cette dernière ayant généralement pour origine l'activité agricole.

**Le Grand Pau entend ainsi partager et valoriser cette diversité en mettant en scène ses entités paysagères structurantes, reflet de ses identités territoriales avec :**

- L'entité paysagère dite des "**Marches du Béarn**" (partie nord), au relief légèrement prononcé qui allie secteurs collinéens, vallées en pentes douces dessinées par un chevelu hydrographique affluent de l'Adour (Luy, Gabas, Lées,...) et des **grands plateaux** dans sa partie est, comme celui de **Ger**, plus en hauteur,
- L'entité paysagère des "**Grandes vallées**" où s'est organisé l'essentiel du développement humain et où les impacts urbains sur les paysages sont les plus notoires, notamment aux entrées d'agglomération et le long des grands versants.

## LES SOCLES DU PROJET PAYSAGER



### Préserver nos paysages :

- Les vallées et plateaux
- Les secteurs oïlliniens, et particulièrement
- l'ensemble paysager du chemin Henri IV
- les versants remarquables
- Le réseau hydrographique, ses typicités et particulièrement
- la saligue du Gave de Pau
- Le cœur des Marches du Béarn avec ses versants aux vues privilégiées sur les Pyrénées
- Les entrées d'agglomération

Source : IGN-BD Topo ; IGN-BD CARTHAGE ; DREAL Aquitaine ; CG64 ; Axdap

Agence d'Urbanisme Atlantique & Pyrénées, 2013

Dans sa partie sud, elle est marquée par le réseau hydrographique affluent du **Gave de Pau et sa Saligue**, alors qu'au nord, les **terres planes du Pont-Long** portent des champs agricoles ponctués de petits bosquets. De part et d'autre, elle est délimitée par de **grands versants**, marqueurs remarquables du paysage, et notamment par un **ensemble paysager, dit du Chemin Henri IV**, aux pentes boisées,

- L'entité paysagère dite "**Entre Deux-Gaves**", au sud, avec des collines plus prononcées, aux crêtes et versants boisés, et dont le réseau hydrographique affluent du Gave de Pau, a dessiné des vallées plus encaissées.

Toutes ces entités se réunissant autour d'un élément structurant hors du territoire, la **Chaîne Pyrénéenne**, dont le lien visuel est omniprésent et grandiose dès que l'on occupe une position dominante ou dégagée, et ce, particulièrement dans la partie nord du Grand Pau.

**Attaché à la préservation de ses identités paysagères et patrimoniales et à l'attractivité qu'elles offrent, le Grand Pau entend également :**

- Préserver ses grandes entités paysagères emblématiques ou plus spécifiques (citées ci-avant), reconnues et contribuant à son image de marque (notamment la Nature en ville, si particulière à l'agglomération paloise),
- Faire connaître et partager les caractéristiques et valeurs des paysages pour une meilleure prise en compte dans les projets de territoire et d'aménagement
- Considérer et mettre en valeur les éléments plus ordinaires (petit paysage et petit patrimoine), qui fondent également le territoire et auxquels chaque habitant peut être attaché,
- Intégrer la dimension paysagère et patrimoniale dans la définition du concept "d'Armature verte, bleue et jaune" et adapter, selon le territoire et l'enjeu, les orientations visant à garantir la pérennité, voire la reconquête des éléments qui la compose,
- Préserver les liens, les transitions, les vues réciproques entre espaces urbains et espaces de nature (grands versants, horizons palois, liens à la saligue du Gave de Pau...),
- Valoriser, dans une logique de tourisme durable, les éléments, remarquables ou ordinaires qui les composent.

**Constatant également que la qualité de ses entités paysagères se dégrade sous la pression d'un développement urbain pas toujours maîtrisé, le Grand Pau entend aussi fortement limiter, voire reconquérir les dégradations en cours, en :**

- Préservant l'identité des villes, villages, bourgs, marqueurs de l'identité patrimoniale béarnaise, par une meilleure

prise en compte de l'architecture locale dans les documents de planification et d'urbanisme (formes urbaines, matériaux...),

- Travaillant à des entrées d'agglomération plus qualitatives, fortement participatives de l'image du territoire,
- Préservant les points hauts (crêtes, coteaux...) d'une urbanisation déconnectée de l'espace urbain et trop souvent motivée par la recherche d'un point de vue conduisant à sa privatisation.

### **Pérenniser les espaces et les activités agricoles**

Avec plus de 60 % du territoire valorisé par l'activité agricole sur les 90 % d'espaces non urbanisés, ces chiffres se suffisent à eux-mêmes pour comprendre combien le Grand Pau attache de l'importance à ce que l'agriculture soit particulièrement présente dans le projet du territoire qu'il construit.

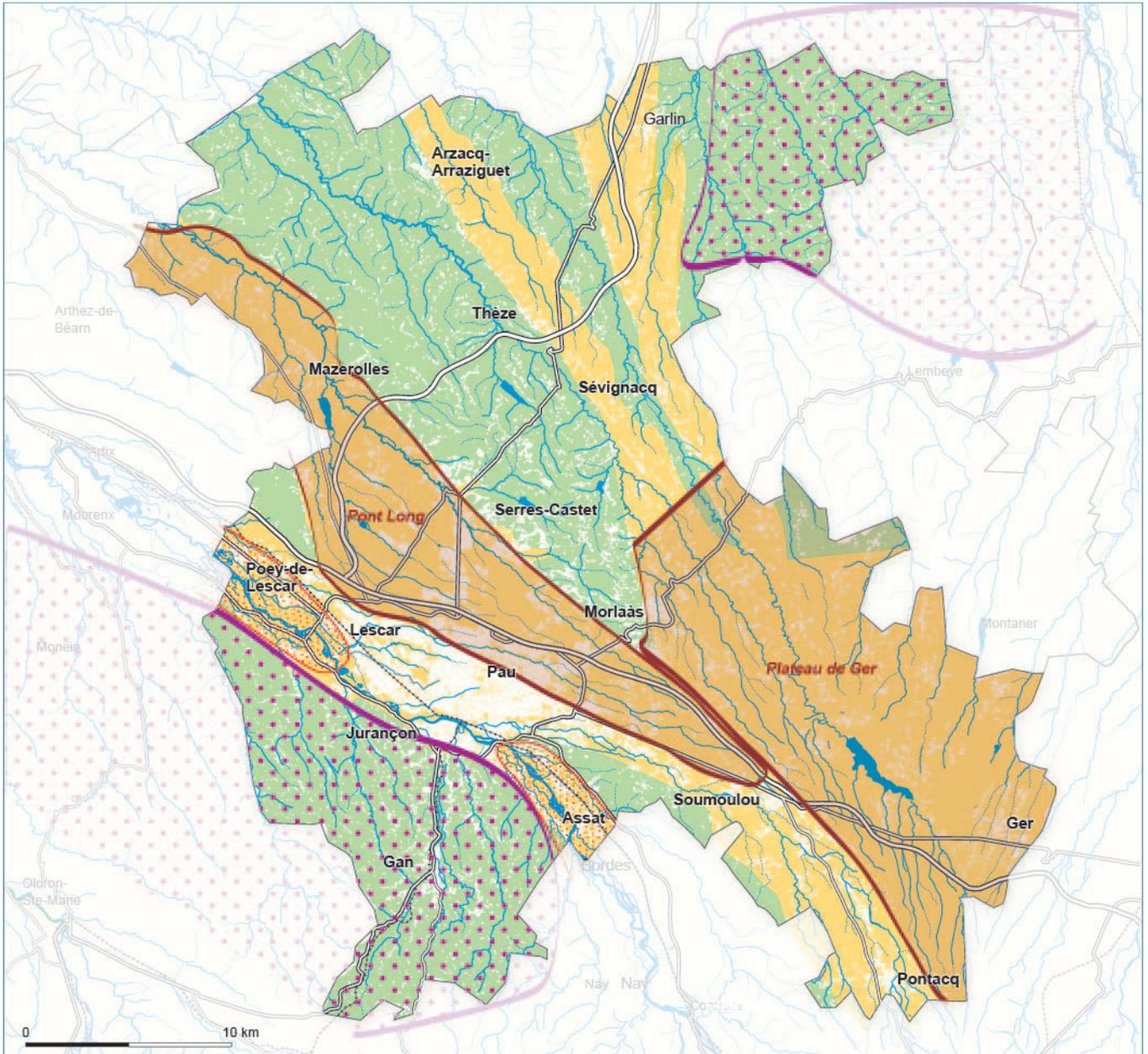
**Le Grand Pau reconnaît ainsi que les diversités géographiques et pédologiques, qui expliquent notamment la diversité des agricultures, sont une richesse qu'il est nécessaire de valoriser et de pérenniser avec :**

- Les **secteurs collinéens** où la polyculture-élevage domine et où se sont développés plus ponctuellement des secteurs viticoles (Jurançonnais au sud et Madirannais au nord-est).
- Les **vallées** (du Gave de Pau, de l'Ousse) et **plateaux** où les cultures céréalières dominent et particulièrement dans les secteurs du **Pont Long** et du **Plateau de Ger**, connus pour leurs rendements exceptionnels, ou bien au niveau des terres propices au maraîchage, localisées au fil du Gave de Pau et à proximité de l'agglomération.

**Attaché à la diversité de son agriculture et reconnaissant à l'agriculture sa vocation économique, sociale (cadre de vie, alimentation...) et identitaire (fabrication et entretien des paysages, produits locaux...), le Grand Pau entend aussi travailler à leur valorisation en :**

- Construisant un projet qui met en valeur et préserve ces secteurs agricoles (cités ci-avant), et particulièrement ceux dont l'enjeu de protection est avéré (terres du Pont Long, secteurs maraîchers du Gave de Pau, secteur viticole du Jurançonnais,...) parce qu'ils sont les secteurs les plus exposés au développement urbain,
- Intégrant la dimension agricole dans la définition du concept "d'Armature verte, bleue et jaune" et en adaptant, selon le territoire et l'enjeu, les orientations visant à garantir sa pérennité.

## LES SOCLES DU PROJET AGRICOLE



### Pérenniser nos agricultures :

- Les vallées et plateaux propices aux grandes cultures et particulièrement
- les secteurs du Pont Long et du Plateau de Ger
- les secteurs maraîchers (ou potentiels) du Gave de Pau
- Les secteurs collinéens, secteurs de polyculture élevage et particulièrement
- les activités viticoles (ou potentielles) du madiranais et jurançonnais

**Parce que l'espace est une ressource non renouvelable et l'outil de travail de l'agriculture, le Grand Pau entend également pérenniser le foncier agricole actuel ou potentiel en :**

- Qualifiant les espaces agricoles comme des espaces productifs au même titre que le sont les Zones d'Activités Économiques (ZAE), mais également comme supports de la filière agri-agro-alimentaire (filiale économique d'excellence du territoire),
- Organisant mieux le développement urbain et en maîtrisant de manière plus précise les extensions à l'urbanisation, et ce pour éviter le morcellement des espaces agricoles, voire leur enclavement,
- Proscrivant une urbanisation qui ne serait pas raisonnée et qui n'optimiserait pas la consommation d'espace,
- Promouvant toute action visant à améliorer la connaissance des pratiques agricoles existantes ou futures, et ce, pour mieux les intégrer dans les documents de planification et d'urbanisme,
- Travaillant à des limites entre espaces urbains et espaces ruraux qualitatifs et aisément identifiables,

**Pour maintenir et développer son agriculture, le Grand Pau entend aussi conforter le fonctionnement des exploitations agricoles en :**

- Demandant une meilleure prise en compte des besoins liés au fonctionnement actuel et futur des exploitations dans les projets d'aménagement et de développement urbains,
- Garantissant, en particulier dans les espaces périurbains, des conditions satisfaisantes d'exploitation : dimension et continuité des parcelles, facilité de circulation des engins, zones tampons entre bâtiments agricoles et espaces urbains, anticipation des besoins nécessaires au bon développement de l'activité, visibilité sur la destination foncière à long terme...

**Enfin, en souhaitant accueillir plus d'hommes (besoin alimentaire supérieur) et pour répondre aux demandes grandissantes d'une alimentation de proximité, le Grand Pau entend :**

- Soutenir toutes les formes d'agricultures, qu'il s'agisse des filières (animales, végétales,...), des types d'agricultures, des circuits de distribution (exportation, vente directe...) ou des modes de production (biologique, raisonné...) en préférant la complémentarité à la mono-spécialisation,
- Faciliter la diversification des activités agricoles en profitant de la proximité d'une population essentiellement urbaine (lien entre bassin de production et bassin de consommation) et de l'ambition affichée du territoire de s'engager dans le

développement touristique (vente directe, agrotourisme, activités récréatives et pédagogiques...),

- Promouvoir les circuits courts (marchés locaux, restauration collective, vente à la ferme...) afin d'améliorer le lien producteur/consommateur, d'offrir des débouchés aux producteurs locaux et de réduire l'impact du transport (coût, pollution,...).

### **Assurer le fonctionnement écologique global**

Si la richesse et la diversité écologique du Grand Pau sont reconnues, à l'image de son important périmètre et de sa géographie variée, elle n'en sont pas moins particulières, du fait de leur répartition :

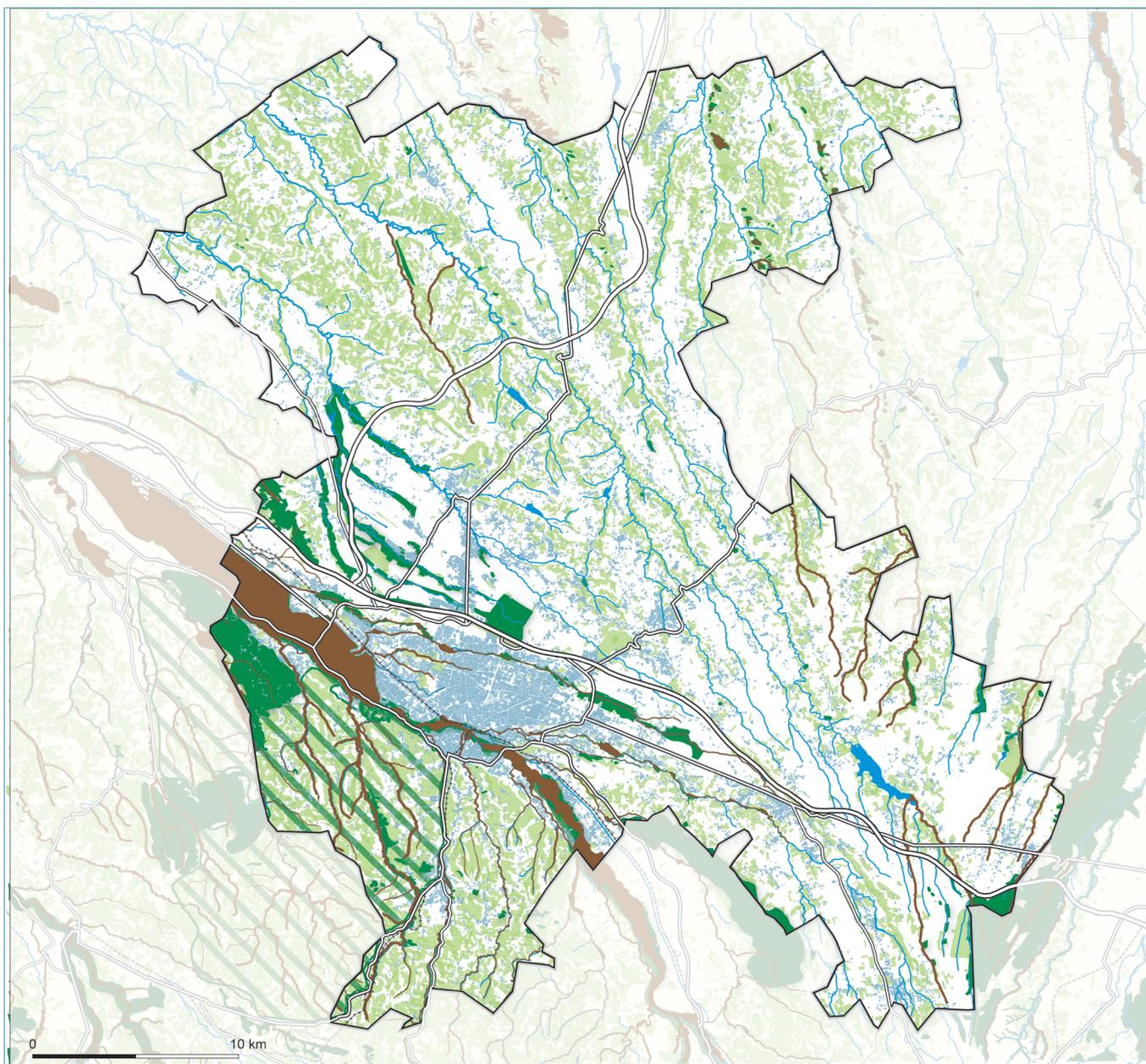
- La partie sud du territoire (approximativement au sud de l'autoroute A64) possède de nombreux réservoirs de biodiversité, fortement liés et un important réseau Natura 2000, dont certains sites sont d'importance, à l'image de la Saligue du Gave de Pau, ou encore des espaces collinéens au sud du Gave composés d'une mosaïque de milieux agro-naturels de valeur (...).
- La partie nord est moins mise en avant, même si ponctuellement des réservoirs de biodiversité sont reconnus, à l'image du site Natura 200 des pelouses sèches des coteaux de Castetpugon, de ruisseaux réservoirs biologiques, ou encore de la forêt de Bastard (...)

### **Pérenniser les espaces naturels et les réservoirs de biodiversité**

**Conscient qu'une rupture de connaissance existe entre ces deux grandes parties du territoire, et que des approches plus fines seraient globalement bénéfiques à une meilleure prise en compte de la biodiversité, le Grand Pau entend favoriser une meilleure connaissance et culture de la biodiversité dans le territoire :**

- En améliorant leur prise en compte dans les réflexions des documents de planification, d'urbanisme, et particulièrement dans la partie nord du territoire,
- En adaptant les exigences de prise en compte des éléments de biodiversité selon la sensibilité du milieu impacté et de son niveau d'intérêt écologique,
- En incitant à la valorisation de ces espaces, que ce soit à travers leur intégration à des projets plus globaux, à leur gestion ou leur promotion.

## LES SOCLES DU PROJET ÉCOLOGIQUE



### Protéger nos réservoirs de biodiversité :

 Les espaces à forte valeur écologique  
(issus du réseau européen Natura 2000 ou du SDAGE/LEMA)

 Les espaces naturels de grande qualité  
(ZNIEFF, ENS, zones humides, pelouses sèches)

 Les espaces supports de nature  
(espaces forestiers et prairiaux)

 La Nature en ville

Source : IGN-BD Topo ; IGN-BD CARTHAGE ; IGN-Orthophotographie, 2008 ;  
DREAL Aquitaine et Midi-Pyrénées ; AEAG-LEMA ; CG64 ; BD Carto ; ASP: RPG PAC 2010

Agence d'Urbanisme Atlantique & Pyrénées, 2013

Au-delà du besoin de connaissance, le Grand Pau entend dans le cadre d'une politique globale de pérennisation, protéger, préserver et valoriser les différents réservoirs de biodiversité reconnus et potentiels tels que:

- Les espaces à forte valeur écologique, issus du Réseau Natura 2000, du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux - SDAGE (...), et à ce titre, attache une attention toute particulière à la "Saligue du Gave de Pau" (Site Natura 2000) et l'ensemble paysager de milieux agro-naturels que forme le "Secteur entre Deux-Gaves".
- Les espaces naturels reconnus comme étant de grande qualité, comme les Espaces Naturels Sensibles (ENS), les zones humides, les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF),
- Les espaces supports (porteurs) de nature comme les espaces forestiers, prairiaux ou verts plus urbains, et ce en :
  - Développant une gestion différenciée et maîtrisée de ces espaces (activités agricoles qui permettent aussi l'entretien des paysages et implicitement de la biodiversité...),
  - Les intégrant dans la définition du concept "d'Armature verte, bleue et jaune" et en adaptant, selon le territoire et l'enjeu, les orientations visant à garantir leur pérennité,
  - Rendant accessibles, sous conditions, ces espaces naturels aux pratiques de détente, conscient que ces espaces sont une richesse à la portée des urbains.

Enfin, pour renforcer ses ambitions de pérennisation le Grand Pau demande que soit prôné un développement urbain moins impactant en :

- Encadrant avec précision les possibilités de développement urbain selon l'intérêt reconnu et potentiel du site,
- Travaillant à des projets de développement urbain qui préservent la fonctionnalité globale de ces espaces et donc leurs abords.

### Préserver/garantir le fonctionnement des continuités écologiques (réservoirs + corridors)

Pour inscrire durablement et valoriser la dimension écologique dans leur projet, les élus ont exprimé l'enjeu de "Constitution d'une Trame verte et bleue, fondation intangible du développement territorial"

À travers cette notion est traduite la volonté de travailler à un développement urbain plus durable, mais également de maintenir des continuités écologiques regroupant réservoirs de biodiversité et corridors écologiques, espaces supports de déplacement des espèces.

Tout en prenant en compte les éléments déjà identifiés dans le cadre du Schéma Régional de Cohérence écologique (SRCE), le Grand Pau entend identifier les grands fonctionnements des continuités écologiques à son échelle et en faire des éléments de projet. Le Grand Pau compte y parvenir en :

- Considérant ses milieux naturels terrestres et aquatiques (dont ripisylves), notamment réservoirs de biodiversité.
- S'inscrivant dans le respect des objectifs du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et de la Directive Cadre sur l'eau pour atteindre le bon état des eaux,
- Pérennisant et restaurant, au besoin les corridors identifiés, avec un développement urbain respectueux et au besoin, par le soutien à des politiques de reconquête,
- Favorisant la pénétration des corridors écologiques dans les espaces urbains, et ce à l'appui de tous les types d'espaces "verts" existants.

Le Grand Pau compte donc s'attacher, au regard de l'ensemble des critères d'appréciation préalablement cités :

- À identifier ses continuités écologiques terrestres et aquatiques en leur offrant un niveau différencié,
- À ce que le niveau d'ambition lié à la continuité identifiée soit adapté.

Enfin, pour véritablement travailler à une inversion du regard dans le cadre de son projet, le Grand Pau entend pérenniser et valoriser au mieux ses continuités écologiques, et ce en :

- Les intégrant dans la définition du concept "d'Armature verte, bleue et jaune" et en adaptant, selon l'espace naturel ou le réservoir de biodiversité traversé, les orientations visant à garantir leur pérennité,

### Inscrire le rôle central des paysages, des espaces agricoles et naturels et des continuités écologiques autour de l'Armature verte, bleue et jaune

Le Grand Pau inscrit "l'Armature verte, bleue et jaune" au cœur des politiques publiques d'aménagement et de développement et entend promouvoir, à travers les documents de planification, d'urbanisme, sa mise en œuvre ou plus globalement, à travers tout élément de promotion, de communication, sa valorisation.

Pour mettre en œuvre cette ambition globale, le Grand Pau considère que "L'Armature verte, bleue et jaune" devra, en s'adaptant, protéger, préserver et/ou valoriser :

- Les grandes entités paysagères et particulièrement les sites remarquables identifiés,
- Les espaces agricoles de tout ordre et particulièrement ceux dont la pérennité est la plus menacée,
- Les espaces naturels et *a fortiori* les réservoirs de biodiversité, mais également les continuités écologiques.

Enfin, le Grand Pau entend promouvoir une "Armature verte, bleue et jaune" participative de l'amélioration du cadre de vie et y prône en ce sens, l'intégration de tous les espaces participatifs de la Nature en ville. Il considère également que ces espaces peuvent, sous conditions, être compatibles avec un usage humain (itinéraires de randonnée, pistes cyclables, chemins équités,...), considérant par ailleurs que l'acceptabilité d'un modèle plus compact passera par la proximité à des espaces "verts" de qualité et par leur accessibilité.

## 2.2. FAIRE DE LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE UNE AMBITION INTRINSÈQUE AU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT

Si le Grand Pau est un territoire attractif, c'est aussi parce qu'il offre un cadre de vie appréciable, parce qu'il dispose d'un environnement remarquable, que ce soit localement avec une accessibilité immédiate aux espaces agricoles et naturels (...) ou à proximité avec une accessibilité aisée à de grands espaces reconnus pour leur valeur (chaîne des Pyrénées, Océan Atlantique,...).

Toutefois, ce cadre de vie est fragile et mérite toute l'attention possible, d'autant plus dans un contexte de développement ancien, qui bouleverse peu à peu les équilibres territoriaux, notamment environnementaux, voire les dégrade (pollutions des sols et particulièrement des cours d'eau,...).

Conscients que ces nuisances et pollutions sont un risque, à savoir qu'ils engendrent une dégradation environnementale et pourraient à terme déboucher sur une baisse de l'attractivité territoriale, le Grand Pau entend promouvoir un développement plus responsable, en garantissant notamment une gestion plus durable des ressources.

Ce choix, le Grand Pau le fait dans l'intérêt du territoire mais également pour répondre aux objectifs européens et nationaux d'amélioration du cadre de vie (qualité des eaux, réduction des émissions de gaz à effet de serre - GES,...). Pour ce faire, le Grand Pau entend :

- Rechercher la meilleure adéquation entre développement souhaité et capacité du territoire à l'accueillir,
- Limiter les nuisances en prônant un développement plus sobre.

### Rechercher la meilleure adéquation entre le développement souhaité et la capacité du territoire à l'accueillir

Conscient qu'il ne peut être celui qui offrira toutes les réponses, le Grand Pau s'attache cependant à définir :

- Un projet d'aménagement et de développement, traduit notamment à travers son projet "d'Armature urbaine et rurale" (cf. Partie "Un projet de territoire " / Chapitre 3) et son projet "d'Armature verte, bleue et jaune", qui sert de cadre principal aux politiques publiques, notamment d'investissement, à venir,
- Un projet d'aménagement et de développement pensé au regard de ses besoins, de ses impacts potentiels

sur l'environnement et parallèlement à l'acceptabilité environnementale du territoire.

**Ainsi, le Grand Pau entend définir un projet qui, sur l'adéquation entre développement souhaité et capacité du développement à l'accueillir, porte une attention toute particulière à la question de l'eau, notamment attendue dans le cadre du SDAGE Adour-Garonne en :**

- Interrogeant la capacité du milieu récepteur à recevoir de nouveaux rejets d'assainissement et la recherche continue d'une meilleure qualité des eaux pour satisfaire aux obligations de bonne qualité (eaux superficielles et souterraines) attendue à l'échelle européenne,
- Répondant à ces exigences en adaptant son projet au contexte territorial connu (partie nord du territoire avec des niveaux d'étiage faibles en période estivale) et en recherchant les meilleures solutions pour répondre à cet enjeu,
- Privilégiant un développement organisé préférentiellement dans les communes de l'armature dotées d'assainissement collectif,
- Prônant une réflexion plus large sur la thématique, et ce, à la fois en croisant les problématiques (eaux usées, eaux pluviales,...), en élargissant le périmètre de réflexion (vers une prise en compte à l'échelle des bassins versants, vers une gouvernance ajustée,...),
- Promouvant, au besoin, la mise en place d'outils et démarches de gestion, programmation, planification adaptée.

**Par ailleurs, toujours en ayant le souci de la meilleure adéquation entre son développement et sa capacité à l'assurer, le Grand Pau s'assure que les besoins en eau potable, en traitement des déchets, en matériaux, en énergie soient suffisants et place à ce titre, la sobriété comme la première étape indispensable à cet objectif, en incitant à une consommation au plus juste, au recyclage et au renouvelable.**

### **limiter les nuisances en prônant un développement plus sobre**

Si le Grand Pau prône globalement une limitation des nuisances et un développement plus sobre, c'est avant tout avec son projet "d'Armature urbaine et rurale" (cf. Partie "Un projet de territoire " / Chapitre 3) et avec son projet de valorisation, "l'Armature verte, bleue et jaune", qu'il compte répondre à ces objectifs.

**Ainsi, le Grand Pau prône à travers les socles de son projet :**

- **Une artificialisation moindre des espaces** : évolution du modèle de développement (préférence au renouvellement urbain, fin de l'étalement urbain,...), formes urbaines

plus compactes, densification globale, préservation et protection des espaces agricoles et naturels,

- **Une pollution de l'air moindre** : organisation du développement, nature en ville, articulation urbanisme/transport, développement des transports collectifs et des modes doux, limitation du recours à l'automobile, gestion plus durable et améliorée des marchandises,
- **Des nuisances sonores moindres** : organisation du développement, principe d'implantation des activités bruyantes, non-urbanisation des axes de transit, urbanisation sélective des axes de forte circulation, promotion des modes alternatifs et des modes doux,
- **Une gestion améliorée des déchets** : développement urbain plus structuré pour une meilleure gestion de la collecte (diminution des pollutions de l'air et sonore), production moindre de déchets, promotion du recyclage et valorisation énergétique des déchets, capacité de traitement de tout type en adéquation avec les besoins,
- **Une gestion améliorée des matériaux** : développement urbain plus structuré (diminution des transports de matériaux et des pollutions de l'air), production locale favorisée et valorisée, recyclage des matériaux,
- **Une dépendance énergétique, un recours aux énergies fossiles et une empreinte écologique moindres et ce :**
  - Par la mise en œuvre du modèle de développement prôné qui impacte particulièrement les domaines des transports et du bâtiment, principaux consommateurs d'énergie et contributeurs de Gaz à effet de serre (GES) dans le Grand Pau : réduction de la consommation foncière, densification, moindre recours à l'automobile, développement des transports alternatifs, formes urbaines plus compactes, rénovation thermique du bâti,
  - Par la promotion des énergies renouvelables à partir des ressources locales, à l'échelle de projets collectifs ou particuliers : solaire, géothermie, valorisation des déchets, notamment agricoles, bois. Cette dernière ressource étant un axe privilégié par le Grand Pau qui mène une politique en faveur de la filière et accompagne les projets visant à valoriser la ressource et à développer des débouchés.

Pour l'ensemble de ses ambitions, le SCoT s'appuie notamment sur les orientations du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) et s'inscrit dans le respect des objectifs des politiques nationales et européennes en termes de réduction des consommations énergétiques (-20 % d'ici 2020), de promotion des énergies renouvelables (amélioration de 20 % en matière d'efficacité énergétique et part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie augmentée à 20 % d'ici à 2020), ou à un horizon plus éloigné, 2050 pour le facteur 4.

Enfin, le Grand Pau, dans son objectif de limiter les nuisances s'attache particulièrement à considérer les risques en :

- Prenant en compte l'ensemble des risques naturels, qu'ils soient d'inondation, sismique, de glissement de terrains (...),
- Considérant particulièrement le risque d'inondation, le plus impactant pour le Grand Pau, et ce, en privilégiant un développement qui limite l'imperméabilisation des sols, qui intègre la problématique des eaux pluviales (du bâti à l'échelle du bassin versant), qui maintienne et donc n'urbanise pas les espaces naturels participatifs de la diminution de l'aléa (zones humides, ripisylves, ...),
- Intégrant dans son projet l'ensemble des risques technologiques, qu'il s'agisse de sites industriels ou de fuseaux de transport de marchandises, comme le réseau ferré.

*\* polarité : commune, de poids différent (population, emplois, services,...), qui rayonne sur un bassin de vie plus ou moins large selon son poids et le territoire dans lequel elle évolue (des polarités de même rang peuvent avoir des aires de rayonnement différents selon la proximité qu'elles ont à la polarité suivante),*

*\*\* centralité : secteur d'une commune où évoluent préférentiellement les services, équipements, commerces (...) et qui est donc attractif pour celle-ci. La centralité peut être le centre historique de la commune, un quartier d'une zone plus agglomérée et il peut également y avoir plusieurs centralités dans une même commune.*

# 3.

## MIEUX ORGANISER ET PLANIFIER L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE, À L'ÉCHELLE DU GRAND PAU ET PLUS LOCALEMENT, DE LA COMMUNE

Les élus du Grand Pau attachent de l'importance à ce que le territoire organise son aménagement et son développement de manière à répondre aux enjeux en cours et aux défis qui s'annoncent (cherté des énergies, choix plus contraints dans les investissements publics,...) vis à vis du besoin toujours plus pressant de construire des territoires plus durables (cadre de vie de qualité, accessibilité aux transports alternatifs,...).

Pour répondre à cet objectif, ils retiennent comme ambition la mise en place d'un élément fondateur, socle à une planification réussie et maîtrisée à l'échelle du Grand Pau : **l'Armature urbaine et rurale**, déclinaison territoriale et opérationnelle du modèle "Archipel" retenu, et pendant de à l'Armature Verte, Bleue et Jaune.

Constituée notamment des communes structurantes qui auront un rôle préférentiel à jouer dans l'aménagement et le développement du Grand Pau et pour les bassins de vie respectifs qu'elles irriguent, l'Armature urbaine et rurale est aussi pour les élus, une réponse à leur souhait de solidarité et d'équilibre entre les territoires.

En contrepartie, ces communes structurantes, selon leur rang, s'attachent à organiser leur développement avec exigence. Le Grand Pau veillant, à travers des objectifs et orientations graduées, à mettre en œuvre la fonctionnalité recherchée de chacune des communes du Grand Pau et répondent à l'ensemble des enjeux identifiés, notamment d'économie du foncier.

### 3.1. ORGANISER LE DÉVELOPPEMENT DE MANIÈRE ÉQUILIBRÉE ET SOLIDAIRE À L'ÉCHELLE DU GRAND PAU : L'ARMATURE URBAINE ET RURALE

Le territoire est composé de polarités\* et centralités\*\* - à l'échelle du Grand Pau, de bassins de vie, de l'agglomération, de villes et villages - qui structurent son organisation et dont la diversité des territoires à vivre est un atout considérable pour répondre aux aspirations multiples des habitants.

Le Grand Pau considère ainsi que la consolidation de cette organisation, avec l'Armature urbaine et rurale, doit permettre à l'ensemble des communes qui la composent d'atteindre collectivement un niveau de fonctionnalité qu'aucune ne pourrait offrir individuellement. Chaque commune ayant ainsi un rôle à jouer en complémentarité.

Le Grand Pau vise ainsi la planification de son aménagement et son développement pour toutes les communes qui le compose de manière équilibrée et solidaire autour (cf. Détails pages suivantes):

- D'un Cœur de Pays,
- De polarités,
- D'autres communes.

Le Cœur de Pays et les polarités jouant un rôle préférentiel au sein de l'Armature urbaine et rurale.

#### Le Cœur de Pays : un rôle stratégique pour le Grand Pau et au-delà

Le Grand Pau souhaite que soit dépassée la notion de "Cœur urbain" identifiée dans son Diagnostic territorial et qui renvoie à une simple continuité du bâti pour la notion de Cœur de Pays, qu'il associe à un territoire porteur de projets.

Un Cœur de Pays qui doit jouer un rôle majeur pour le Grand Pau et au-delà, mais également être le premier acteur de l'aménagement et du développement du territoire :



- Pour l'attractivité et particulièrement l'implantation des fonctions métropolitaines (grands équipements, filières économiques d'excellence...) qui participent du rayonnement de tout le territoire et profitent à l'ensemble de ses habitants.
- Pour le développement résidentiel (logements, services, équipements) et économique, et à ce titre, qu'il soit accueillant pour tous les ménages, toutes les entreprises en répondant à l'ensemble de leurs besoins.
- Pour l'ensemble des habitants et entreprises du Grand Pau en étant aisément accessible depuis les espaces à proximité, notamment avec des offres de mobilité alternatives.
- Avec un urbanisme plus durable qu'ailleurs en mettant en oeuvre des politiques ambitieuses pour offrir un cadre de vie de qualité, que ce soit à travers une offre de transports alternative ou une préservation/valorisation de ses paysages, espaces agricoles et naturels.

Un Cœur de Pays qui doit également travailler à une meilleure structuration interne, au travers d'un objectif de durabilité. Et pour ce faire, le Grand Pau :

- Demande que celui-ci fasse l'objet, à l'image de la structuration prônée à l'échelle du Grand Pau, d'une organisation multi-centralités plus poussée.
- Identifie un Centre d'agglomération (périmètre de principe), centralité majeure du Cœur de Pays et lieu prioritaire de l'aménagement et du développement pour sa capacité à mettre en oeuvre des politiques publiques plus durables (renouvellement urbain, transports collectifs et Bus à Haut Niveau de Service, amélioration des espaces publics, nature en ville,...).

### **Les Polarités, : conforter leur rôle de structuration des bassins de vie périurbains et ruraux**

Au-delà du Cœur de Pays, le Grand Pau identifie des communes jouant un rôle préférentiel pour l'aménagement et le développement de ses espaces périurbains et ruraux.

Celles-ci doivent préférentiellement assurer les fonctions urbaines pour les bassins de vie qu'elles polarisent, en offrant emplois, commerces, équipements, services (...) mais aussi une offre diversifiée de logements. Elles doivent ainsi contribuer à l'autonomie relative du bassin de vie qu'elles irriguent et au maintien d'un territoire vivant.

### **L'Armature urbaine et rurale - en détail**

Le Cœur de Pays, qui rayonne à l'échelle du SCoT et au-delà est constitué :

- Des 9 communes agglomérées de Pau, Idron, Bizanos, Mazères-Lezons, Gelos, Jurançon, Billère, Lons et Lescar,
- Du Centre d'Agglomération (périmètre de principe), lieu préférentiel en termes de politiques publiques (habitat, économie, transport, commerces, services,...) pour sa capacité à mettre en oeuvre un urbanisme durable.

Des polarités majeures qui rayonnent fortement sur leur bassin de vie respectif, dont :

- 4 périurbaines (en interdépendance avec le Cœur de Pays) que sont Gan, Serres-Castet, Morlaàs et Soumoulou,
- 3 rurales (en autonomie relative avec le Cœur de Pays) que sont Arzacq-Arraziguët, Garlin et Pontacq.

Des polarités intermédiaires qui rayonnent modérément sur leur bassin de vie, dont :

- 5 périurbaines (en interdépendance avec le Cœur de Pays) que sont Laroin, Artiguelouve, Poey-de-Lescar, Denguin et Assat,
- 5 rurales (en autonomie relative avec le Cœur de Pays) que sont Mazerolles, Morlanne, Thèze, Sévignacq et Ger.

À noter que certaines des polarités intermédiaires fonctionnent de manière complémentaire, à savoir qu'elle mettent en oeuvre chacune d'elle les orientations/objectifs du SCoT mais s'associent pour atteindre l'attractivité et le rayonnement recherchés : il s'agit des binômes Laroin/Artiguelouve, Poey-de-Lescar/Denguin et dans un autre contexte Assat/Bordes, cette commune étant hors du SCoT.

Des communes supports, complémentaires aux polarités majeures comme :

- Sauvagnon et Montardon, associées à Serres-Castet,
- Nousty, associée à Soumoulou.

Conscient que selon leur positionnement (bassin de vie polarisé, proximité au Cœur de Pays, offre de transports alternatifs,...), les communes identifiées ne pourront jouer le même rôle, le Grand Pau retient l'organisation différenciée suivante :

- Des **polarités majeures**, qui rayonnent fortement sur leurs bassins de vie,
- Des **polarités intermédiaires**, qui rayonnent plus modérément sur leurs bassins de vie.

Chaque polarité pouvant être **périurbaine** (en interdépendance avec le cœur de Pays) ou **rurale** (en autonomie relative avec le cœur de Pays).

Certaines polarités pouvant être **structurées de manière complémentaire** (Denguin/Poey-de-Lescar, Laroin/Artiguelouve, Assat/Bordes), à savoir qu'ensemble, elles atteindront le niveau de rayonnement recherché.

- Des **communes supports** qui viennent en appui du développement des polarités majeures et contribuent à leur rayonnement.

Le Grand Pau attend également de ces communes qu'elles contribuent plus particulièrement à un développement maîtrisé et souhaite qu'il y soit systématiquement recherchée l'amélioration de leur structure urbaine (compacité des formes, qualité des espaces publics,...). Cette évolution étant d'autant plus nécessaire pour que leurs habitants et entreprises disposent d'un cadre de vie de plus grande qualité et pour développer une offre de services, équipements, commerces pérennes.

### Les autres communes : accompagner de manière modérée le développement des communes de l'armature

En dehors des communes précédemment citées, l'Armature urbaine et rurale comporte des bourgs, des villages, des hameaux, étroitement liés aux communes préférentielles, qui participent au développement du territoire.

Parce qu'elles sont, à l'image de toutes les communes du Grand Pau, des références des identités sociales, culturelles et paysagères (...), mais bien plus encore du fait de la qualité de vie qu'elles offrent, leur développement raisonné est un enjeu, notamment pour répondre à la volonté de préservation du cadre de vie et de l'attractivité qui en découle.

Le Grand Pau vise ainsi pour ces communes un développement contenu, justifié :

- Par le souhait que la solidarité attendue à l'échelle des bassins de vie s'exerce pleinement et que la structuration globale recherchée avec les communes préférentielles puisse être

mise en œuvre, les autres communes en profitant pleinement,

- Par le souhait de préserver les espaces agricoles et naturels, la richesse de leur caractère rural, sachant que ces communes sont parmi les plus à enjeux en termes d'artificialisation des sols.

Le SCoT entend également, dans l'intérêt de leur vitalité, favoriser dans ces communes une offre de services et de commerces de première nécessité.

### Conforter le développement de l'Armature urbaine et rurale en y articulant les politiques publiques et les fonctions urbaines

Pour asseoir son Armature urbaine et rurale et surtout son rôle dans l'aménagement et le développement du Grand Pau, les communes préférentielles identifiées (Cœur de Pays, Polarités) font office de cadre de référence pour la mise en œuvre des politiques publiques, et ce, pour l'ensemble des institutions (État, Conseil Régional, Conseil Départemental, Grand Pau, EPCI...) et des compétences qui touchent à l'aménagement du territoire.

Si le SCoT n'a pas vocation à identifier avec précision les services, équipements concernés, il offre en revanche un cadre, en cohérence territoriale et hiérarchisée, auquel chaque politique publique doit se référer, qu'il s'agisse du développement des transports publics, de la mise en place d'équipements pour la culture, pour la petite enfance, pour les personnes âgées, pour l'assainissement ou encore pour les services de santé, de scolarité (...).

De la même manière, il offre un cadre au développement des différentes fonctions urbaines qui participent à la vitalité des territoires comme la production de logements ou encore le développement des activités, qu'elles soient commerciales ou économiques (...). Cette ambition permettant également de guider tous types d'initiatives privées (services, commerces...).

## 3.2. ORGANISER LE DÉVELOPPEMENT À L'ÉCHELLE COMMUNALE EN RÉPONDANT AUX ATTENTES SOCIÉTALES ET EN PRÉSERVANT LES IDENTITÉS

Si l'Armature urbaine et rurale permet de mettre progressivement en place un aménagement et un développement territorial mieux structurés qui renforcent la cohésion entre les bassins de vie, le Grand Pau entend également faire évoluer son modèle de développement urbain à l'échelle plus locale, celle de la commune.

Pour ce faire, il entend promouvoir un développement de la proximité et de la mixité pour répondre aux attentes des habitants, mais aussi de favoriser un développement respectueux des milieux et des ressources afin de pérenniser un cadre de vie et d'intégrer des espaces à fort enjeux économiques – agricoles, touristiques – qui contribuent à renforcer son attractivité.

### Promouvoir un développement de la proximité et de la mixité

#### Rapprocher les habitants des commerces et des services

Le Grand Pau attend que le développement urbain se fasse en étant attentif à rechercher, maintenir les équilibres territoriaux, notamment la mixité des fonctions urbaines.

En ce sens, il entend particulièrement renforcer dans le Cœur de Pays, dans les polarités; les centralités de quartier, de bourg, de ville pour qu'elles proposent des services, commerces et équipements de proximité et qu'elles soient au cœur des liaisons de déplacements dans une logique de continuité et d'offres multimodales (ligne de TCSP, pistes cyclables, liaisons piétonnes, organisation des stationnements ...),

#### Composer avec les espaces publics afin d'organiser " l'espace humain "

Le Grand Pau porte une attention particulière à ce que les centralités aient également des espaces publics de qualité. Cet objectif participant à l'attractivité des communes pour maintenir leur population ou inciter de nouveaux ménages à venir s'installer, il participe également à l'animation urbaine.

La présence de Nature étant aussi un des éléments forts du cadre de vie, le Grand Pau entend les valoriser:

- En veillant à ce que tout nouveau projet ne soit pas déconnecté des espaces publics et des voiries communales dans un principe de prise en compte des espaces de transition depuis les espaces publics jusqu'aux espaces privés,

- En protégeant les espaces naturels de telle sorte qu'il y ait de la biodiversité et des continuités, supports possibles de cheminements doux (cheminements piétons indépendants de toute voirie, pistes cyclables, voies vertes...),
- En préservant certains fonciers, libres de toute urbanisation, comme espaces de respiration, de ludisme, de détente, voire d'agriculture urbaine, pendant à une densification de qualité.

#### Agir sur les formes urbaines

L'exigence d'équilibre et de solidarité demande également que l'offre de logements soit la plus diverse possible tout en respectant les principes de préservation des ressources. C'est pourquoi le Grand Pau met en oeuvre ces objectifs :

- En préconisant le développement des typologies d'habitat dites " intermédiaires " car appropriées aux enjeux d'économie foncière, tout en répondant à la diversité des besoins de la population, à leurs parcours résidentiels et à la diversité des produits proposés,
- En promouvant des petits collectifs dont les gabarits seront susceptibles de se rapprocher de certains bâtis existants afin de ne pas altérer le caractère local, y compris dans les plus petites communes,
- En substituant -autant que faire se peut- le modèle de maisons individuelles sur grand terrain, consommatrices d'espace et de réseaux, par des maisons individuelles sur des parcelles plus petites de types maisons accolées, maisons en bande, dont les caractéristiques se rapprochent aussi des maisons de bourgs.

### Favoriser un développement respectueux des milieux et des ressources

#### Limiter l'extension de l'urbanisation dans un principe d'économie foncière

Le Grand Pau entend ainsi mettre en place tous les moyens permettant de limiter la consommation foncière, avec un objectif global de réduction adapté au contexte bâti des communes (tenir compte de la typologie des communes, des contraintes d'assainissement, des évolutions passées..). Et pour ce faire, des principes qualitatifs guident le projet :

- Contenir les communes dans leurs limites urbaines afin de lutter contre la dispersion de l'habitat,
- Densifier les communes, notamment les centralités, depuis les quartiers des villes jusqu'aux cœurs des bourgs et particulièrement dans les communes desservies par les transports collectifs, actuels ou à venir,
- Prôner une urbanisation compacte, qui minimise les nouvelles constructions le long des voies, notamment pour lutter contre le phénomène de linéarisation.

## Encourager le renouvellement urbain

De nombreuses communes, notamment du Cœur de Pays, semblent pouvoir mettre en œuvre un urbanisme en renouvellement urbain qui peut répondre aux exigences d'économie foncière, aux besoins des habitants en termes de qualité de vie ou encore à l'intérêt de valoriser le patrimoine béarnais.

Le Grand Pau entend donc s'attacher à ce que le développement urbain se fasse de manière privilégiée en renouvellement, qui par ailleurs peut apporter aux communes une confortation de leur cœur de ville, de bourgs, y compris pour les plus petites.

Il s'agit plus précisément de :

- Reconstruire la ville sur elle-même : en permettant les changements d'usage, l'évolutivité des formes (surélévation par exemple) et l'innovation architecturale,
- Optimiser l'existant : en mobilisant les friches, les "délaissés" urbains, certaines dents creuses. Ils sont autant d'occasions de valoriser des patrimoines oubliés ou de programmer des opérations neuves sur des sites équipés et bien positionnés.
- Lutter contre la vacance et gagner en attractivité en traduisant les attentes des habitants et des usagers de la ville dans le bâti et les espaces publics. Cela peut passer par la réhabilitation du patrimoine bâti ou la lutte contre l'insalubrité, la dédensification (fusion d'appartements pour une plus grande surface habitable, démolition d'un cœur d'îlot pour gagner en luminosité), l'adéquation des besoins contemporains avec le bâti ancien (l'isolation thermique et phonique ou la qualité intérieure d'un logement par exemple) ou la mise en valeur d'espaces publics et de la nature en ville.

## Promouvoir un urbanisme moins énergivore et moins impactant

Les textes de loi du Grenelle impulsent une approche environnementale des documents d'urbanisme qui doivent afficher trois objectifs majeurs dans le cadre du développement durable : lutter contre le changement climatique, préserver la biodiversité et contribuer à un environnement respectueux de la santé. Ces objectifs peuvent être atteints au mieux s'ils sont pris en compte à tous les niveaux du développement.

À l'échelle du Grand Pau, cela se traduit par une incitation :

- Dès la conception des projets urbains, à utiliser tous les dispositifs contribuant à une meilleure gestion des ressources et une préservation des milieux : optimisation de la gestion des réseaux et des rejets (eaux pluviales et usées, électricité, voirie, déchets...), prise en compte des capacités des réseaux viaires à recevoir les nouveaux flux, préservation des paysages et de la biodiversité,

- à intégrer en permanence la sécurité, la santé et les impacts environnementaux dans la manière de penser le développement,
- à limiter pour tout nouveau bâtiment, les moyens, systèmes constructifs,... permettant d'avoir une empreinte écologique limitée : insertion au site, exposition, compacité,
- à atteindre pour les bâtiments existants et notamment pour les bâtiments publics, les moyens d'atteindre une meilleure sobriété énergétique,
- Le plus largement possible, à l'utilisation des énergies renouvelables.

## La planification territoriale pour une mise en œuvre réussie

Face aux complexités croissantes de l'aménagement urbain, les stratégies politiques gagnent à être portées par un projet collectif à une échelle pertinente qui intègre les temporalités, la diversité des contextes et des usages, les aspirations des acteurs et qui facilite l'intégration des objectifs d'un développement durable.

En ce sens, le Grand Pau s'est doté d'un SCoT qui répond en grande partie à de tels objectifs. Mais le SCoT ne peut pas tout, et en ce sens, il demande ou incite également à la mise en place de modes de faire pour y parvenir :

### Favoriser la mise en œuvre du SCoT : documents d'urbanisme, politiques englobantes

Les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et les Communes devront décliner les ambitions politiques et les orientations du SCoT dans leurs documents d'urbanisme, notamment en matière de développement urbain et d'habitat, de développement économique, de mobilité, de préservation des espaces.

Pour que le projet territorial soit mis en œuvre le plus justement possible, le SCoT entend donc promouvoir auprès des communes, des EPCI qui n'en sont pas dotés, l'élaboration de documents d'urbanisme ou de documents sectoriels, qu'ils soient communaux ou intercommunaux (PLU, CC, PLUI, PDU, PLH,...).

Par ailleurs, le SCoT, avec sa dimension projet de territoire et son opposabilité, entend être un guide pour l'ensemble des politiques publiques qui touchent à l'aménagement du territoire et qui sont portées par des collectivités englobantes, comme le Conseil départemental ou le Conseil Régional.

### Engager des stratégies foncières pour une maîtrise publique du développement

Pour mettre en œuvre leur SCoT et tous les autres projets en adéquation avec celui-ci et avec l'intérêt général, il est

important que les collectivités se donnent les moyens de maîtriser le développement foncier :

- En mettant en place des outils de connaissance du fonctionnement et de l'évolution du foncier ainsi que des évolutions de l'occupation des sols,
- En affichant, dans les documents d'urbanisme, les stratégies foncières des collectivités et les intentions de phasage,
- En saisissant des opportunités foncières pour les futurs aménagements,
- En s'appuyant sur des outils existants, comme les EPFL, et sur l'usage d'outils fiscaux et de préemption foncière.

### **Pour une mise en œuvre partagée et concertée**

Au-delà des ambitions politiques et des orientations juridiques, l'efficacité du SCoT résidera dans la capacité à trouver une traduction plus opérationnelle. Les acteurs publics devront donc chacun, au regard de leurs compétences respectives, mettre en œuvre les ambitions, les orientations et objectifs du SCoT dans leurs politiques et leurs actions.

L'outil SCoT, avec son rôle fédérateur, vise ainsi à faciliter des partenariats entre les collectivités :

- En encourageant les politiques mutualisées comme les documents de planification et de stratégie territoriale permettant de fédérer les territoires et d'éviter la concurrence entre les projets,
- En souscrivant au développement de tous les outils facilitant la gouvernance : outils mutualisés d'observation et d'analyse des dynamiques territoriales,
- Ou encore en favorisant les espaces de concertation et les démarches participatives.



# UN PROJET POUR L'HOMME UN PROJET DURABLE, SOLIDAIRE ET ÉQUILIBRÉ AU SERVICE DE L'HU- MAIN ET DU TERRITOIRE

---

*Les élus du Grand Pau considèrent que les éléments d'attractivité et de structuration territoriale identifiés permettront de mettre en œuvre dans les meilleures conditions l'évolution du modèle de développement recherché.*

*Au-delà du souhait d'évolution, ils attendent du projet qu'il se construise autour des grandes valeurs de cohésion sociale et de durabilité identifiées, en restant attentifs à ce que les ambitions retenues, déclinées de manière graduée, répondent à l'ensemble des besoins.*

*En ce sens, et toujours dans le souci de relever les trois grands défis qu'ils ont identifiés, les élus attendent du SCoT qu'il réponde :*

- *Au besoin de mobilité durable, en construisant une politique publique étroitement liée à celle de l'urbanisme et en l'occurrence de l'Armature urbaine et rurale.*
- *À l'ensemble des besoins des habitants et des entreprises en termes de fonctions urbaines, qu'il s'agisse des demandes variées de logements, des besoins d'accompagnement résidentiel (urbanisme commercial) ou des besoins en emploi et implicitement en développement économique.*



# 1.

## STRUCTURER ET DÉVELOPPER UNE POLITIQUE PUBLIQUE DE MOBILITÉ DURABLE QUI CONFORTE L'ARMATURE URBAINE ET RURALE

La problématique de la mobilité a cette particularité d'être intrinsèquement liée aux réflexions autour du modèle de développement prôné, la première se nourrissant des secondes et inversement. Alors que les politiques du logement, de l'économie, du commerce sont des couches que l'on "empile" en interrogeant le modèle de développement, les questions de mobilité font corps avec ce dernier.

Ainsi, le modèle de développement prôné et les politiques publiques qui l'accompagnent depuis ces cinquante dernières années (séparation des fonctions urbaines, accès de la propriété individuelle, ...) ont favorisé un usage immodéré de la voiture, qui lui-même a alimenté le premier et sa forme primaire, l'étalement urbain et les nuisances qu'on lui connaît.

Le Grand Pau, qui reconnaît ce lien étroit, entend donc dans le cadre de l'évolution attendue du modèle de développement :

- Faire évoluer le paradigme urbanisme/transport vers une prise en compte plus forte des transports alternatifs, et ce pour répondre à l'enjeu particulièrement élevé d'une plus grande mobilité durable,
- Développer l'offre de transport alternative dans l'ensemble du territoire en adaptant les réponses aux contextes et enjeux territoriaux, mais également favoriser l'usage des transports alternatifs en recherchant la mise en relation (intermodalité) des différentes offres,
- Innover dans sa réponse au développement du réseau routier en privilégiant une réflexion globale.

### 1.1. CROISER LES POLITIQUES URBAINES AUX POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ALTERNATIFS

Le Grand Pau, en promouvant un développement dans les communes préférentielles de l'Armature urbaine et rurale et en demandant que soient étroitement liées politiques d'urbanisme et politiques de mobilité durable, fixe un premier cadre sur lequel les collectivités compétentes en matière d'aménagement et de développement et les Autorités Organisatrices de Transport (AOT) s'appuient pour doter le territoire d'une offre de mobilité adaptée, efficiente et alternative à la voiture particulière.

Un cadre qui pourra par ailleurs, au besoin, permettre de réinterroger les périmètres de compétence des AOT pour une meilleure mise en œuvre du projet.

Si le Grand Pau offre ce cadre global, il attend également à l'échelle communale que soit mis en œuvre un urbanisme de projet qui favorise le développement et l'usage des transports alternatifs, qu'ils soient collectifs ou de modes actifs (marche à pied, deux-roues,...).

La densification graduée de l'urbanisation, particulièrement à proximité des axes de transports collectifs ou des pôles d'échanges, la mixité des fonctions urbaines, la conditionnalité au développement urbain (...) étant autant d'ambitions que le Grand Pau compte mettre en œuvre pour promouvoir leur utilisation au-delà du développement de l'offre en elle-même.

## 1.2. DÉVELOPPER, EN L'ADAPTANT AU CONTEXTE TERRITORIAL, L'OFFRE DE TRANSPORTS ALTERNATIFS À LA VOITURE

Le Grand Pau entend assurer des conditions favorables de déplacements pour tous et partout. Sans opposer les modes de déplacements entre eux, il souhaite ainsi limiter l'excès d'usage de la voiture particulière et tendre vers un rééquilibrage des modes de déplacements entre eux, au bénéfice des modes alternatifs.

Cette ambition, si elle s'applique avec force au Cœur de Pays, n'est pas moins importante en périphérie et particulièrement dans les communes de l'Armature des bassins de vie périurbains et ruraux.

### Cœur de Pays et communes sous influence : pour une offre urbaine structurante et adaptée

Pour le Grand Pau, l'objectif premier dans ce secteur, parce qu'il concentre la majorité des habitants et des emplois, est de limiter fortement la dépendance à l'automobile et de développer de manière conséquente les transports alternatifs (collectifs et modes actifs, infrastructures complémentaires,...).

Une ambition cohérente du fait que ce secteur est en grande partie dans un environnement urbain dense et qu'il détient un potentiel de développement en renouvellement urbain important. Le Grand Pau attend donc des politiques de mobilité qu'elles :

- Mettent en place un réseau de transports collectifs adapté et efficient qui soit maillé, complémentaire et intermodal où les TCSP et les pôles d'échanges jouent un rôle clé.
- Encouragent la pratique du vélo et fassent redécouvrir la marche en milieu urbain, notamment avec la mise en recul de la voiture,
- Privilégient un travail de requalification des voies à la faveur des modes alternatifs et diminuent la place du stationnement, levier majeur pour une mobilité alternative.

L'Autorité Organisatrice des Transports (AOT) qu'est le Syndicat Mixte des Transports Urbains Pau Porte des Pyrénées (SMTU PPP) a ainsi un rôle particulier à jouer pour satisfaire ces ambitions et pourra compter sur l'accompagnement des collectivités concernées qui ont compétences en mobilité et aménagement urbain (stationnement, aménagement des voiries, développement des pistes cyclables...) pour y répondre.

### Polarités : pour une offre efficiente et évolutive

Parce qu'elles accueilleront une grande partie du développement des espaces périphériques, le Grand Pau a la double ambition d'offrir à ces communes une offre de transports alternatifs efficiente, mais également de prôner un urbanisme qui aille dans le sens de leur plus grand usage.

Ainsi, en dehors des polarités desservies aujourd'hui ou à terme par l'offre de transports urbains, il attend des politiques de mobilité qu'elles renforcent, en les adaptant, la desserte des polarités concernées.

Pour ce faire, il prône, dans le cadre de liaisons renforcées avec le Cœur de Pays, entre polarités, voire au-delà, la mise en place d'une politique de covoiturage ambitieuse. Et dans le cas d'un besoin reconnu (demande suffisante), la mise en place d'une offre de transport collective adaptée.

Pour les communes supports, complémentaires aux polarités majeures, le Grand Pau attend que soit assurées les conditions de rabattement aux polarités, considérant que leur proximité géographique, au-delà d'une offre collective, invite à la mise en place d'itinéraires cyclables performants.

L'ensemble de ces axes servent ainsi de cadre de référence aux AOT, et particulièrement au Conseil départemental, ainsi qu'aux collectivités compétentes en aménagement et développement du territoire, pour conforter avec un urbanisme durable, les communes concernées.

Enfin, à l'intérieur des polarités et communes supports, le Grand Pau prône des déplacements de proximité, avec le développement de la pratique des modes actifs et la mise en place d'une politique de stationnement incitatrice à l'usage des modes alternatifs.

### Autres communes : pour une offre à la demande à l'échelle des bassins de vie

Pour répondre à la volonté de desservir les secteurs les plus ruraux, le Grand Pau prône le développement d'une offre adaptée à des secteurs peu denses, type Transport à la Demande - TAD. Ce mode de déplacement permettant par ailleurs d'offrir des possibilités de rabattement aux communes préférentielles de l'Armature (Polarités, Cœur de Pays).

### Territoire de proximité du réseau ferré : pour une offre ferroviaire structurante

Le Grand Pau, dans son ambition de mobilité durable, considère le réseau ferré comme support de développement et prône en ce sens une urbanisation préférentielle à proximité

des haltes/gares. Il entend ainsi conforter ou faire de ces lieux de véritables centralités.

Il souhaite également valoriser l'usage du ferré dans les déplacements quotidiens et soutient la mise en place d'une offre forte, cadencée, aux horaires adaptés, en synergie avec les autres modes (offres urbaine, interurbaine, modes doux).

Pour ce faire, il compte s'appuyer sur la politique insufflée par la Région Aquitaine, à savoir les contrats d'axes, qui doivent créer des synergies entre développement de l'offre ferrée de proximité et politiques locales d'urbanisme, de mobilité des communes et intercommunalités concernées.

### **Favoriser l'usage des transports alternatifs par la mise en œuvre d'une intermodalité réussie**

Pour favoriser l'usage des transports alternatifs, le Grand Pau attend enfin que chaque politique de mobilité se fasse en résonance, en ayant comme ambition une intermodalité réussie. En ce sens, il attend :

- Que soient développées des synergies entre les différentes Autorités Organisatrices des Transports (AOT) pour faciliter les déplacements des usagers.
- Que se développent de véritables pôles d'échanges entre les différents modes de déplacements, ou plus ponctuellement des parkings-relais, de manière à limiter la circulation des véhicules motorisés individuels dans les espaces urbains et particulièrement dans le Cœur de Pays,
- Que la gare de Pau soit conçue comme le pôle d'échanges phare (lieu de convergence de l'ensemble des transports alternatifs : modes doux, bus urbains, cars interurbains) pour l'ensemble du Grand Pau.

## **1.3. HIÉRARCHISER LE RÉSEAU ROUTIER ET PRIVILÉGIER UNE APPROCHE GLOBALE ET DURABLE DE SON DÉVELOPPEMENT**

Les conditions de déplacements automobiles, quasi-exclusives à l'échelle du Grand Pau, s'organisent autour d'un maillage routier complet et hiérarchisé avec des voies de transit, des voies urbaines (pénétrantes) et des voies de desserte locale.

Dans un souci de maintien ou de renforcement de leurs fonctions respectives, le Grand Pau considère que le développement urbain au droit de chacune doit être adapté. Ce dernier n'étant, par exemple, pas compatible avec la fonction de transit, contrairement aux voies plus urbaines (pénétrantes ou dessertes locales), pour lesquelles un environnement plus apaisé (voie intégrée à son environnement urbain dans le cadre d'un urbanisme de projet, sécurisation,...) sera recherché, tout particulièrement dans les communes préférentielles de l'Armature urbaine et rurale et leurs centralités.

Toujours dans une ambition de durabilité, tout projet conduisant à l'amélioration significative du réseau routier devra faire l'objet d'une évaluation particulière, à savoir qu'il devra être pensé de manière globale et transversale avec les autres modes de déplacements et l'économie générale du projet de territoire, mais devra également participer à l'amélioration de l'offre de transports collectifs, et ce, pour favoriser un usage modéré de la voiture.



## 2.

# RÉPONDRE AUX BESOINS DES HABITANTS ET DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Le Grand Pau s'inscrit dans une recherche de développement et de croissance du territoire en cohérence avec l'objectif de renforcement de son attractivité, et en s'appuyant sur son Armature urbaine et rurale, outil de structuration de son aménagement et de son développement.

Pour mettre en œuvre cette grande ambition, le SCoT :

- Se donne pour objectif de répondre aux besoins en logements de tous, en affirmant une ambition quantitative forte en faveur de l'accueil de nouvelles populations et du maintien des ménages en place. Il s'engage également qualitativement en développant une offre de logements diversifiée et abordable.
- Entend accompagner son dynamisme résidentiel par le développement d'une offre commerciale structurée, répondant à l'ensemble des besoins des habitants, qu'ils soient de première nécessité ou plus ponctuels. Dans une ambition de durabilité, le Grand Pau entend également mettre en avant les centres-villes et les centres-bourgs pour leur rôle particulier dans l'animation urbaine.
- S'attache à être un acteur majeur de la croissance économique en soutenant les différents secteurs d'activités, et accompagne le développement du territoire en répondant aux besoins des entreprises et des bassins de vie, notamment fonciers, sous les principes de cohérence (rapprochement avec l'habitat, les services...) et de durabilité.

### 2.1. SATISFAIRE AUX BESOINS TERRITORIAUX ET SOCIÉTAUX EN LOGEMENTS DE TOUS

Dans son exigence de satisfaire aux besoins de tous en logements, le Grand Pau s'attache à répondre :

- À l'entrée quantitative :
  - En répondant aux besoins en logements des populations nouvelles et celles restant en place,
  - En promouvant un développement plus durable, en privilégiant le renouvellement urbain,
  - En adaptant l'offre en logements au contexte territorial.
- À l'entrée qualitative :
  - En prônant une diversité de l'offre,
  - En répondant aux besoins sociaux et spécifiques.

#### Produire des logements en répondant aux exigences de développement, de durabilité et de solidarité

##### Par une production qui met en œuvre le scénario de développement retenu

Le territoire se fixe comme objectif à l'horizon 2030, dans le cadre du scénario retenu, d'atteindre une population de 263.000 habitants. Le Grand Pau mesure ainsi le défi qu'il doit relever et affirme la volonté de mener une politique de l'habitat engagée.

Il s'agit de produire une offre de logements suffisante et de qualité qui puisse répondre à la diversité des exigences des nouveaux ménages. Parallèlement, la baisse du nombre de personnes par ménage observée, conséquence du vieillissement général de la population et des évolutions sociétales (décohabitation des jeunes en formation ou insertion

professionnelle, recul de l'âge de mise en ménage, augmentation des divorces, accroissement du nombre de familles monoparentales...) a un impact sur les besoins en logements qu'il s'agit de considérer.

Pour répondre à ce double objectif, le Grand Pau s'engage à répondre au besoin en logements des 32.000 ménages qui devraient s'ajouter d'ici 2030 à ceux déjà implantés et se donne comme objectif de produire 1.450 logements en moyenne par an d'ici 2030:

### **Par une production de qualité, qui attache de l'importance au renouvellement urbain**

Cet objectif de production nouvelle se décline naturellement par une part en construction neuve, mais également par de la rénovation, de la réhabilitation, deux objectifs qui, s'ils s'opèrent en renouvellement urbain participent à la limitation de la consommation foncière et à la revitalisation de secteurs en perte de dynamisme.

Il s'agit de mener une politique volontariste afin de préserver et valoriser le patrimoine bâti et de stopper la dépréciation du parc existant. La vacance est, par exemple importante, et en augmentation, essentiellement dans le Cœur de Pays et particulièrement à Pau, là où l'habitat est aussi le plus ancien.

Le Grand Pau attend aussi que le logement soit appréhendé sous l'angle de la qualité de vie et conjugue les enjeux patrimoniaux, culturels et historiques avec les exigences actuelles en termes de nature en ville ou de performances énergétiques.

### **Par une production équitable (solidaire), répondant au besoin de développement de chaque bassin de vie**

Le Grand Pau affiche l'ambition de redéfinir les grands équilibres territoriaux pour répondre aux enjeux de structuration et de durabilité. Cela nécessite :

- D'affirmer les rôles de chaque bassin de vie et commune de l'Armature urbaine et rurale sachant qu'en fine, l'ensemble des communes participe au développement résidentiel,
- De pouvoir quantifier et localiser les objectifs de la production nouvelle de logements, en assurant entre les bassins de vie une répartition équilibrée et solidaire.

Le projet donne ainsi au Cœur de Pays un rôle premier dans le développement de l'offre résidentielle. Il doit veiller à renforcer son rayonnement au sein du Grand Pau, ainsi qu'à l'extérieur du bassin de vie, en rendant particulièrement son attrait à son Centre d'agglomération. Cette dernière exigence renvoyant à la nécessité d'organiser la production nouvelle de logements à l'intérieur du cœur de pays, la place de la ville-centre et la réhabilitation de son parc ancien étant des enjeux majeurs.

Les communes de l'Armature urbaine et rurale, identifiées comme polarités majeures, intermédiaires et communes supports, jouent également un rôle important dans l'accueil de nouvelles populations et dans le maintien des populations en place.

Elles s'attachent à promouvoir un urbanisme raisonné, en intervenant sur le parc existant pour conforter leur centralité, mais également diversifié, pour favoriser le renouvellement de leur population et assurer la pérennité des équipements, des services, des commerces, profitables à leurs habitants et à ceux des communes rurales du bassin de vie qu'elles animent.

### **Travailler à une offre de logements diversifiée et abordable**

#### **Par une production diversifiée et adaptée (exigences de mixité sociale et de fluidité de parcours résidentiel)**

Le Grand Pau souhaite organiser le développement de l'offre de logements en atténuant les phénomènes de ségrégations socio-spatiales et démographiques observés, en particulier dus aux effets de la périurbanisation (homogénéisation du parc de logements et son occupation).

Le territoire affiche donc la volonté de promouvoir la mixité sociale et de consolider la cohésion sociale dans l'ensemble du Grand Pau.

En ce sens, l'offre de logements doit prendre en compte l'extrême diversité des besoins et des situations des ménages mais également leur évolution au cours de la vie (parcours résidentiel), que ce soit en fonction de la taille du ménage, de ses capacités financières ou de ses aspirations.

Par la grande diversité des ménages que le Cœur de Pays rassemble (nouveaux arrivants, ménages modestes, familles monoparentales, jeunes, personnes âgées...), ce territoire veille à développer, dans sa production nouvelle, une diversité de produits permettant de répondre à l'ensemble des besoins. Cela passe par la production variée de types d'habitat (collectif, individuel...), de typologies (appartement, maison mitoyenne, maison individuelle...) et également de types d'occupations (locataire, propriétaire...). Il s'agit aussi de dépasser la fonction d'accueil en permettant aux nouveaux arrivants et notamment aux familles de rester vivre dans le Cœur de Pays.

Les polarités majeures et intermédiaires, ainsi que les communes supports doivent assurer une mixité des formes urbaines dans la production nouvelle afin de palier à l'hégémonie de la maison individuelle mais surtout dans l'objectif de promouvoir la mixité sociale et générationnelle. Elles développent des logements en adéquation avec la demande locale. Il s'agira alors d'accroître le parc locatif et de permettre à ces communes de sortir du «tout-propriétaire».

Dans un objectif de mixité (sociale et générationnelle) les autres communes s'efforcent également de répondre à leur niveau à ces besoins en favorisant une programmation mixte dans les opérations d'aménagement et en étudiant l'opportunité de réhabilitation dans le bâti ancien.

### **Par une production abordable (besoins sociaux et spécifiques)**

Le logement constitue la plus importante dépense budgétaire des ménages. La réduction de leur taux d'effort par la production de logements abordables doit permettre de faire face aux autres besoins essentiels (alimentation, santé, éducation, ...).

Le Cœur de Pays et les communes "urbaines" du territoire, principaux pôles d'emplois du Grand Pau, connaissent une distorsion croissante entre l'offre de logements et les demandes des ménages (typologie des logements inadaptée, prix plus élevés, ...), exacerbant les tensions sur les marchés immobilier et foncier.

Les possibilités d'acquisitions mais également de locations offertes sont de plus en plus limitées, contraignant trop souvent les ménages à s'éloigner en périphérie, ce qui génère d'importantes migrations pendulaires. Ainsi, la contrainte économique commande aux ménages un ajustement au plus près de leurs besoins, rendant plus complexes leurs choix résidentiels successifs.

#### **- Développer en cohérence l'offre de logements sociaux**

Le Cœur de Pays, qui concentre à lui seul 86 % du parc locatif social public, doit s'assurer d'une production de logements sociaux à venir importante, afin de répondre à une demande croissante de ménages modestes et aux revenus intermédiaires, de familles monoparentales, de jeunes ménages, de personnes seules. La difficulté de produire des logements à prix abordables pour la population locale nécessite alors une régulation publique efficace sur le marché foncier.

Les polarités s'attachent, selon leur niveau de rayonnement, à développer préférentiellement des logements sociaux. Cet objectif satisfaisant à la fois les besoins reconnus (offre en inadéquation avec la demande du fait d'une politique résidentielle "tout-propriétaire") et participant de la diversification des ménages (mixité). À ce titre, la mobilisation prioritaire des bailleurs sociaux est recherchée.

Cet objectif est également en cohérence avec les autres politiques publiques (services, équipements, transports publics...). L'objectif recherché étant pour les ménages modestes un recours moindre à l'usage de la voiture, cette dernière engendrant un coût financier important.

La production de logements sociaux dans le reste du territoire est plus ponctuelle et doit être adaptée, selon les besoins et la solvabilité des ménages.

De manière générale, les politiques menées doivent être poursuivies. En effet, des efforts importants, impulsés par la mise en œuvre des PLH, ont été réalisés ces dernières années et doivent être intensifiés concernant le développement d'un parc de logements sociaux, que ce soit grâce à des constructions de qualité, ou par la mise en place de programmes de réhabilitation et de remise sur le marché de logements conventionnés de qualité.

Dans les communes soumises à l'article L.302-5 du Code de l'habitat et de la construction (communes de plus de 3 500 habitants ayant obligation de détenir 20 % de logements sociaux), il s'agit de prolonger la dynamique de production de logement social engagée notamment en direction du parc public et en envisageant si besoin une solidarité à l'échelle intercommunale.

#### **- Investir le parc existant vieillissant pour éviter la création de logements dégradés, à la vocation sociale implicite**

Les problématiques liées à la dégradation des conditions d'habitation dans le parc privé font l'objet d'une mobilisation locale importante. Le Grand Pau, à travers son projet de territoire, souhaite appuyer l'enjeu de réinvestir le parc existant, afin d'améliorer durablement les conditions d'habitation des locataires et propriétaires concernés et d'éviter à terme l'éviction de ces logements du marché. Cela passe par la lutte contre l'habitat insalubre, la lutte contre la vacance et l'inconfort des logements.

Face aux nouvelles exigences qui s'imposent en matière de performances énergétiques, les politiques doivent venir en appui des initiatives privées par des dispositifs adaptés. Ceci permettant de tendre vers un parc existant plus sobre en termes de consommation énergétique afin de contenir le budget des ménages et notamment des plus précaires en réduisant leurs charges. Cet objectif répondant également aux préoccupations de renouvellement urbain et d'économie foncière.

#### **- Répondre aux besoins spécifiques**

Le Grand Pau attache enfin une importance particulière aux réponses adaptées aux besoins spécifiques en lien avec la vocation d'accueil du Cœur de Pays, des polarités et des communes supports :

- Une offre d'hébergement temporaire à destination des étudiants, des personnes en formation, des saisonniers mais également des salariés mobiles en lien avec les lieux de formation et pourvoyeurs d'emplois ;
- Une offre de petits logements à bas prix avec ou sans accompagnement social associé, en direction à la fois des jeunes et des personnes en rupture ou en réinsertion.
- Une offre de logements adaptés, voire adaptables, à la perte d'autonomie. En effet, ces besoins vont s'accroître

dans les années à venir car les plus de 75 ans pourraient représenter jusqu'à 11% de la population en 2025. Le Grand Pau souhaite avant tout favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées, mais compte également développer des établissements spécialisés en lien direct avec des services de proximité des communes.

De manière plus générale, le Grand Pau s'inscrit dans les conditions de mise en œuvre des objectifs des Schémas Départementaux soit respectées, que ce soit pour l'autonomie des Personnes handicapées et âgées ou pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage.

## 2.2. DISPOSER D'UNE OFFRE COMMERCIALE STRUCTURÉE RÉPONDANT À L'ENSEMBLE DES BESOINS DES HABITANTS

Le Grand Pau se donne pour objectif de maintenir le niveau d'équipement commercial actuel et de répondre à l'ensemble des besoins des habitants du Grand Pau.

L'objectif d'atteindre 263.000 habitants d'ici 2030 invite par ailleurs le territoire à adapter son offre commerciale aux besoins par un développement ciblé et mesuré.

### Structurer l'offre commerciale

Dans un objectif de cohérence entre les politiques publiques, le Grand Pau entend s'appuyer sur l'Armature urbaine et rurale pour tisser un maillage commercial complémentaire et équilibré au regard des besoins des ménages et des rythmes de fréquentation des commerces.

Il reconnaît ainsi au Cœur de Pays et aux polarités majeures des rôles déterminants dans le service à apporter aux populations.

Le Grand Pau prône un cœur de Pays avec une armature commerciale complète lui permettant d'assurer l'ensemble des fonctions commerciales attendues par les populations. Le Grand Pau attend ainsi que le cœur de Pays concentre l'offre de rayonnement «supra-Grand Pau», pour une attractivité commerciale renforcée et une accessibilité facilitée pour tous, répondant aux besoins occasionnels et exceptionnels des ménages du Grand Pau et au-delà. Le cœur de Pays devant également être doté de niveaux d'offres répondant aux besoins hebdomadaires et quotidiens de sa population résidente.

L'attraction du cœur de Pays et l'équipement commercial, parfois limité, de certains sous-bassins de vie induisent des déplacements liés aux achats vers le cœur de Pays que le territoire souhaite mieux maîtriser. Le Grand Pau entend ainsi donner une autonomie commerciale relative aux bassins de vie périphériques pour les besoins de consommation les plus fréquents en s'appuyant sur les polarités majeures qui composent le territoire. Les dites polarités devant être équipées en conséquence pour faire face aux besoins quotidiens et hebdomadaires, principalement alimentaires, des populations de leur espace d'attraction.

Pour assurer les besoins quotidiens des habitants, achats courants et services de première nécessité, le Grand Pau considère que toutes les communes peuvent développer un premier niveau d'offre commerciale (épicerie, boulangerie, pharmacie, presse...) pour que chacun puisse disposer d'une offre minimale à proximité. Le Grand Pau, pour répondre à cette ambition, encourage également les communes rurales

à s'associer pour développer une offre de proximité et ainsi favoriser la viabilité économique du projet.

### Privilégier le développement commercial des centralités

La dispersion des commerces ne participe ni au dynamisme commercial ni au développement durable du territoire. Hier à l'origine de nos villes, aujourd'hui en partie responsable de leur déstructuration, le commerce doit retrouver son rôle "d'accompagnateur" du développement urbain.

Le Grand Pau affirme donc l'importance de rapprocher l'offre au plus près des habitants, en privilégiant les implantations commerciales dans les centralités pour favoriser les synergies entre les fonctions urbaines, l'animation urbaine tout en limitant les distances à parcourir. La recherche de proximité entre commerces et habitants étant aussi participative d'un soutien aux nouvelles tendances de consommation (consommer local, durable, citoyen...), aux déplacements par modes alternatifs et d'une animation retrouvée des centres (centre-ville, centre-bourg, quartier).

À l'inverse, les effets induits du développement en périphérie (mono-fonction commerciale, primauté à l'automobile, consommation d'espace élevée) ne favorise pas le développement durable attendu. Le territoire vise donc une meilleure maîtrise et organisation du développement commercial périphérique.

Hors centralité, le Grand Pau entend donc identifier des espaces d'accueil préférentiels du commerce en tenant compte des exigences d'aménagement du territoire et en y privilégiant l'implantation des grandes et moyennes surfaces.

### Cœuvrer pour un commerce de qualité urbaine, cohérent avec les autres politiques publiques

Au même titre que le développement résidentiel et économique, le Grand Pau donne une orientation très qualitative à sa politique en matière d'urbanisme commercial.

La priorité porte sur la mise en œuvre d'une politique d'implantation commerciale plus économe en foncier. L'exigence de durabilité invite le territoire à privilégier le renouvellement et la densification des pôles actuels en accueillant en priorité les futures enseignes dans les périmètres commerciaux existants où des potentialités de densification existent (terrains non bâtis, locaux vacants, friches commerciales, espaces de stationnement...). Le Grand Pau préconise ainsi de repenser les modes d'aménagement commerciaux pour tendre vers des formes plus compactes (stationnements mutualisés, bâtis optimisés...).

L'ambition de densification commerciale participe par ricochet à encourager les AOT (Autorité Organisatrice des Transports) à connecter les zones commerciales à une offre en transport collectif performante. Les zones commerciales périphériques sont particulièrement visées par cette ambition de desserte alternative à l'automobile dans un objectif de désengorgement des entrées d'agglomération, mais également de mise en œuvre d'offre alternative pour des salariés aux contrats souvent précaires... Les prochains développements commerciaux devront être appréhendés en lien avec la politique de mobilité définie par le Grand Pau.

La requalification des zones commerciales est un enjeu majeur pour le dynamisme commercial du Grand Pau et plus largement pour son cadre de vie. Une attention particulière est à apporter aux formes urbaines, à la qualité architecturale du bâti, au traitement de l'espace public permettant l'insertion environnementale et paysagère d'un équipement commercial et globalement de la zone commerciale. L'enjeu est d'autant plus prégnant pour les zones commerciales rattrapées par l'urbain pour lesquelles l'intégration dans leur espace environnant est fondamentale (recréer le lien, favoriser la mixité, créer des cheminements piétonniers...).

## 2.3. DÉVELOPPER L'EMPLOI ET ANTICIPER LES BESOINS DES ENTREPRISES

Avec son projet territorial, le Grand Pau entend participer à la construction d'un environnement propice au développement économique et particulièrement des emplois, et ce, dans tous les secteurs d'activités.

Fort de ses compétences en aménagement, il s'attache tout particulièrement à répondre aux besoins (maintien et essor) des activités économiques, en mettant à disposition le foncier le plus opportun.

### Développer tous les moteurs économiques, facteurs de cohésion sociale et territoriale

Le territoire puise sa richesse dans la diversité des moteurs économiques qui le composent. La part du productif reste élevée mais l'économie résidentielle domine, permettant au territoire d'être moins dépendant des cycles conjoncturels et moins sensible aux effets de crise. Le projet affirme donc l'intérêt d'un modèle basé sur le développement de toutes ces économies.

Ainsi le Grand Pau soutient, notamment pour répondre à son ambition de développement démographique - 263.000 habitants en 2030 - l'économie résidentielle (emplois nécessaires au fonctionnement du territoire : services à la personne, emplois de services, emplois publics...). Le développement de l'économie sociale et solidaire ayant une place importante à jouer dans ce cadre.

Le Grand Pau s'attache également à garantir les espaces nécessaires au maintien et au développement de toutes les activités économiques, dont celles de la sphère productive, en privilégiant autant que possible leur implantation dans les espaces urbanisés.

Enfin, le Grand Pau fonde son projet économique sur les activités agricoles, en affirmant le rôle majeur de celles-ci et de ses industries, pourvoyeuses d'emplois. Économie productive à part entière, le Grand Pau défend ainsi la protection de son outil de travail, le foncier. Il encourage également la diversité des formes d'agriculture (intensive, de proximité...).

### Organiser une offre foncière d'accueil durable et adaptée aux besoins des entreprises

L'ambition première est de satisfaire aux besoins des entreprises, en quête d'une implantation nouvelle ou d'une relocalisation dans le Grand Pau, en dégagant des espaces d'accueil suffisants et adaptés.

### Encourager la mixité des fonctions et des activités

Le Grand Pau défend un modèle de développement plus durable privilégiant la mixité des fonctions urbaines, et ce, dans un souci de gestion économe de l'espace et de réduction des déplacements. Pour rappel, plus de 2/3 des emplois s'exercent aujourd'hui dans le tissu bâti constitué (hors Zones d'Activités Économiques dédiées - ZAE).

La localisation préférentielle des activités économiques dans le tissu bâti constitué est donc recherchée, notamment pour favoriser l'animation urbaine, dès lors que celles-ci sont compatibles avec les autres fonctions à proximité.

Par conséquent, la ZAE est prioritairement réservée aux activités ne pouvant s'installer dans le tissu bâti constitué.

### Répondre avec justesse aux besoins d'implantation des entreprises dans les ZAE

Pour être en adéquation avec le besoin d'anticipation en matière de développement du foncier économique, le Grand Pau réfléchit son aménagement à long terme.

Au regard de l'objectif d'optimisation du foncier retenu, le Grand Pau prévoit dès lors l'ouverture annuelle d'un foncier économique en ZAE dans la fourchette basse de ce dont il a généralement besoin chaque année pour répondre aux besoins des entreprises:

Par ailleurs, le Grand Pau entend faire du réinvestissement des espaces un axe important de sa politique foncière économique et entend s'inscrire, autant que possible, dans leur (ré)utilisation.

### Organiser l'offre foncière d'accueil de manière équilibrée et solidaire

Le Grand Pau défend une organisation des ZAE en lien avec l'Armature urbaine et rurale et en résonance aux politiques de développement et d'aménagement engagées (logements, services, équipements, commerces, transports...) qui permettront par ailleurs aux entreprises de bénéficier de tous les "services urbains".

Le Grand Pau préconise ainsi le maintien d'un cœur économique fort (Cœur de Pays) en y concentrant les sites économiques stratégiques et une part non négligeable des capacités d'implantations futures. Les polarités devant elles, disposer d'une offre d'implantation leur permettant d'assurer les besoins économiques de leurs espaces de vie.

## Définir et structurer une offre foncière d'accueil adaptée aux besoins des entreprises

---

### Structurer l'offre foncière d'accueil

La recherche d'une plus grande lisibilité, d'une meilleure complémentarité de l'offre, d'une réponse aux besoins de toute entreprise, quels que soient son secteur d'activité, sa taille et son marché, nécessite de disposer d'un portefeuille de fonciers diversifiés.

Le SCoT fixe donc comme objectif de développer trois niveaux stratégiques de zones, de niveaux d'équipement et de services différents, aux ambitions complémentaires, pour répondre aux logiques d'implantation variées des entreprises :

- La **zone métropolitaine**, support de développement des "filiales d'excellence".
- La **zone d'équilibre**, principal site d'accueil d'entreprises en quête d'implantation en ZAE, rayonnant à l'échelle du bassin de vie, parfois au-delà,
- La **zone de proximité** au rayon d'action local répondant aux besoins d'implantation d'entreprises de « petite taille » et de relocalisation d'entreprises locales.

Cette structuration de l'armature économique reposant *in fine* sur la définition de conditions de développement différenciées.

### Travailler à des aménagements qualitatifs

Le projet affirme la nécessité de produire des espaces économiques de qualité adaptés aux exigences territoriales et économiques du Grand Pau.

Pour des sites intégrés et respectueux des enjeux environnementaux, le Grand Pau attend que leur aménagement tienne compte des principes du développement durable (localisation en continuité du tissu bâti, lien aux réseaux de transports alternatifs, intégration paysagère et architecturale,...).

Cet effort qualitatif, le Grand Pau attend qu'il soit aussi mené pour répondre aux exigences des entreprises en proposant des services et équipements adaptés, mais également en présentant des sites à l'image qualitative. En ce sens, des opérations de réhabilitation de zones vieillissantes sont à mener afin d'améliorer leur fonctionnement, de renforcer leur attractivité et plus globalement pour garantir un retour sur investissement d'une politique de réinvestissement du foncier à vocation économique.

La mise en œuvre de la stratégie de développement du foncier économique du Grand Pau sera assurée par l'élaboration d'un référentiel commun.



# TABLE DES MATIÈRES

<b>LES FONDEMENTS: UN PROJET QUI PRIVILÉGIE UNE ÉVOLUTION DE SON MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT .....</b>	<b>7</b>
<b>1. OFFRIR UN CADRE DE RÉFLEXION PARTAGÉ.....</b>	<b>9</b>
<b>1.1. UN TERRITOIRE DYNAMIQUE QUI S'INTERROGE SUR SON MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT .....</b>	<b>9</b>
Une absence de "contraintes" qui fragilise le modèle de développement mis en œuvre.....	9
...et demande au territoire de faire évoluer sa conception du développement.....	9
<b>1.2. UN TERRITOIRE QUI SOUHAITE RELEVER TROIS GRANDS DÉFIS .....</b>	<b>10</b>
Le défi d'un territoire qui, pour renforcer son attractivité, doit aussi se réinventer.....	10
Le défi d'un territoire en mouvement qui doit prôner un développement plus économe .....	11
Le défi d'un territoire sollicité qui doit mieux organiser et maîtriser son aménagement.....	11
<b>2. PRÔNER UNE ÉVOLUTION DU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT.....</b>	<b>13</b>
<b>2.1. UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT ADAPTÉ, "L'ARCHIPEL AVEC UN ESPACE URBAIN CENTRAL RENFORCÉ" .....</b>	<b>13</b>
<b>2.2. UN SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT AMBITIEUX POUR ATTEINDRE 263 000 HABITANTS EN 2030 .....</b>	<b>15</b>
<b>UN PROJET POUR LE TERRITOIRE: UN PROJET AMBITIEUX, DURABLE ET STRUCTURANT AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL .....</b>	<b>17</b>
<b>1. OFFRIR LES CONDITIONS FAVORABLES AU DÉVELOPPEMENT POUR RENFORCER LE GRAND PAU EN TANT QUE TERRITOIRE D'ÉQUILIBRE DU SUD AQUITAIN .....</b>	<b>19</b>
<b>1.1. ACCOMPAGNER ET DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE "MÉTROPOLITAINE" .....</b>	<b>19</b>
Accompagner et structurer le développement des filières d'excellence du territoire.....	19
Stimuler la formation et la recherche pour innover et intégrer les marchés de demain .....	20
<b>1.2. STRUCTURER ET DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE "CADRE DE VILLE" .....</b>	<b>21</b>
Mettre en synergie les atouts de l'offre "cadre de ville" .....	21
Mettre en œuvre une stratégie touristique offensive.....	22
<b>1.3. AMÉLIORER L'ACCÈS AU TERRITOIRE, DE MANIÈRE DURABLE ET COMPÉTITIVE.....</b>	<b>22</b>
Développer les infrastructures des communications électroniques .....	22
Renforcer l'accessibilité au territoire.....	22
<b>1.4. APPRÉHENDER ET CONFORTER LES NOUVELLES ÉCHELLES DE RÉFLEXION, DE COOPÉRATION ET D'ACTION .....</b>	<b>24</b>
Renforcer la visibilité du Grand Pau et gagner en lisibilité.....	24
Renforcer le positionnement du Grand Pau à l'échelle du Grand Sud-Ouest : vers des coopérations adaptées (Béarn, Bigorre, Grandes Métropoles,...).....	24

<b>2. INVERSER LE REGARD ET METTRE LE PAYSAGE, LES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS AU CŒUR DU PROJET, TOUT COMME LES SENSIBILITÉS ENVIRONNEMENTALES .....</b>	<b>27</b>
2.1. DONNER AUX PAYSAGES, AUX ESPACES AGRICOLES ET NATURELS UN RÔLE CENTRAL .....	27
Valoriser les éléments de paysage et du patrimoine, vecteurs d'identités et d'attractivité .....	27
Pérenniser les espaces et les activités agricoles .....	29
Assurer le fonctionnement écologique global .....	31
Pérenniser les espaces naturels et les réservoirs de biodiversité.....	31
Préserver/garantir le fonctionnement des continuités écologiques (réservoirs + corridors).....	33
Inscrire le rôle central des paysages, des espaces agricoles et naturels et des continuités écologiques autour de l'Armature verte, bleue et jaune .....	33
2.2. FAIRE DE LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE UNE AMBITION INTRINSÈQUE AU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT.....	34
Rechercher la meilleure adéquation entre le développement souhaité et la capacité du territoire à l'accueillir .	34
Limiter les nuisances en prônant un développement plus sobre.....	35
<b>3. MIEUX ORGANISER ET PLANIFIER L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE, À L'ÉCHELLE DU GRAND PAU ET PLUS LOCALEMENT, DE LA COMMUNE ....</b>	<b>37</b>
3.1. ORGANISER LE DÉVELOPPEMENT DE MANIÈRE ÉQUILIBRÉE ET SOLIDAIRE À L'ÉCHELLE DU GRAND PAU : L'ARMATURE URBAINE ET RURALE .....	37
Le Cœur de Pays : un rôle stratégique pour le Grand Pau et au-delà .....	37
Les communes de l'Armature - Polarités, Communes supports : conforter leur rôle de structuration des bassins de vie périurbains et ruraux .....	39
Les autres communes - bourgs, villages, hameaux : accompagner de manière modérée le développement des communes de l'armature .....	40
Conforter le développement de l'Armature urbaine et rurale en y articulant les politiques publiques et les fonctions urbaines .....	40
3.2. ORGANISER LE DÉVELOPPEMENT À L'ÉCHELLE COMMUNALE EN RÉPONDANT AUX ATTENTES SOCIÉTALES ET EN PRÉSERVANT LES IDENTITÉS .....	41
Promouvoir un développement de la proximité et de la mixité .....	41
Favoriser un développement respectueux des milieux et des ressources.....	41
La planification territoriale pour une mise en oeuvre réussie .....	42

<b>UN PROJET POUR L'HOMME: UN PROJET DURABLE, SOLIDAIRE ET ÉQUILIBRÉ AU SERVICE DE L'HUMAIN ET DU TERRITOIRE .....</b>	<b>45</b>
<b>1. STRUCTURER ET DÉVELOPPER UNE POLITIQUE PUBLIQUE DE MOBILITÉ DURABLE QUI CONFORTE L'ARMATURE URBAINE ET RURALE .....</b>	<b>47</b>
1.1. CROISER LES POLITIQUES URBAINES AUX POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ALTERNATIFS.....	47
1.2. DÉVELOPPER, EN L'ADAPTANT AU CONTEXTE TERRITORIAL, L'OFFRE DE TRANSPORTS ALTERNATIFS À LA VOITURE	48
Cœur de Pays et communes sous influence : pour une offre urbaine structurante et adaptée.....	48
Polarités et communes supports : pour une offre efficiente et évolutive .....	48
Communes - bourgs, villages, hameaux : pour une offre à la demande à l'échelle des bassins de vie .....	48
Territoire de proximité du réseau ferré : pour une offre ferroviaire structurante .....	49
Favoriser l'usage des transports alternatifs par la mise en œuvre d'une intermodalité réussie .....	49
1.3. HIÉRARCHISER LE RÉSEAU ROUTIER ET PRIVILÉGIER UNE APPROCHE GLOBALE ET DURABLE DE SON DÉVELOPPEMENT .....	49
<b>2. RÉPONDRE AUX BESOINS DES HABITANTS ET DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES.....</b>	<b>51</b>
2.1. SATISFAIRE AUX BESOINS TERRITORIAUX ET SOCIÉTAUX EN LOGEMENTS DE TOUS .....	51
Produire des logements en répondant aux exigences de développement, de durabilité et de solidarité .....	51
Travailler à une offre de logements diversifiée et abordable.....	52
2.2. DISPOSER D'UNE OFFRE COMMERCIALE STRUCTURÉE RÉPONDANT À L'ENSEMBLE DES BESOINS DES HABITANTS.	54
Structurer l'offre commerciale .....	54
Privilégier le développement commercial des centralités .....	55
Œuvrer pour un commerce de qualité urbaine, cohérent avec les autres politiques publiques.....	55
2.3. DÉVELOPPER L'EMPLOI ET ANTICIPER LES BESOINS DES ENTREPRISES .....	56
Développer tous les moteurs économiques, facteurs de cohésion sociale et territoriale .....	56
Organiser une offre foncière d'accueil durable et adaptée aux besoins des entreprises.....	56
Définir et structurer une offre foncière d'accueil adaptée aux besoins des entreprises.....	57



**145** communes

**9** EPCI\*

**1 270** km<sup>2</sup> de superficie

**221 000** habitants

**174** habitants / km<sup>2</sup>

> source : INSEE 2010

**\*9 Établissements publics de coopération intercommunale composent le territoire du SCoT du Grand Pau :**

CC canton d'Arzacq | CC canton de Garlin | CC Mieu de Béarn | CC Luys-en-Béarn | CA Pau-Pyrénées  
CC Pays de Morlaàs | CC Gave et Coteaux | CC Ousse Gabas | CC d'Ossun (3 communes)

## Contacts & information

**GrandPAU**  
Syndicat mixte du grand Pau

Hôtel de France  
2 Bis Place Royale  
64036 Pau cedex  
tél. Tél. 05 59 11 50 56  
Fax 05 59 11 50 66  
contact@grandpau.fr

[www.grandpau.com](http://www.grandpau.com)

*Le SCoT est élaboré  
avec le soutien technique*

**audap**  
agence d'urbanisme  
atlantique & pyrénées

Petite caserne  
2 allée des platanes  
BP 628 - 64106 Bayonne cedex  
tél. 05 59 46 50 10  
4 rue Henri IV - porte J  
64000 Pau  
tél. 05 33 64 00 30

[www.audap.org](http://www.audap.org)